

Saisonniers

Textes de l'exposition « La frontière : histoires de contrebande »

Pour la traduction

Les textes en gras, italique et souligné sont les titres de panneaux

Les textes en gras sont les titres de paragraphes

Gabelou : synonyme de douanier

sous l'ancien régime, il s'agissait du douanier chargé de collecter l'impôt sur le sel : « la gabelle »

Une visite à la frontière ?

Une curieuse visite

Si la présence douanière sur les frontières franco-suisse du Chablais tend aujourd'hui à se raréfier, les gabelous(*) se sont longtemps maintenus sur tous les points de passage possibles. Les routes (1), mais aussi les débarcadères lacustres (2) ou les gares (3), ont été, depuis 1923 dans la région, le siège de brigades destinées à la mission première du douanier : la visite des voyageurs et de leurs bagages.

Hélas, si le premier représentant de la loi à l'arrivée de l'étranger se doit d'accueillir les usagers avec tout le respect et la déférence souhaitables, il n'en reste pas moins que la visite, dans le glossaire douanier, signifie la fouille en règle des bagages, du véhicule et même des personnes !

* gabelou : surnom des douaniers, chargés, jusqu'en 1928, de percevoir la taxe sur le sel, la " gabelle " .

Une arrivée tardive

Pourtant, si la présence douanière (et les visites qui en découlent) semble indissociable de la notion de frontière géographique, la Haute-Savoie offre une situation originale... Les douaniers n'ont occupé la frontière franco-suisse que depuis... 1923.

Photos/Dessins

Bureau de Collonges-sous-Salève

Arrivée au débarcadère de Thonon

Descente en gare de Bellegarde

Le préposé Curdy et sa famille devant le débarcadère de Thonon en 1940

Frontières de l'intérieur

La zone d'annexion

Lors de la procédure d'annexion des deux Savoie à la France en juin 1860, les habitants de la Savoie du Nord plébiscitent, par référendum, une proposition alléchante de Napoléon III : l'instauration, sur la quasi-totalité de la Haute-Savoie, d'une gigantesque zone franche à l'intérieur de laquelle les marchandises peuvent circuler sans avoir à payer de droits de douane prohibitifs... Les Savoyards du Genevois en connaissaient déjà les avantages depuis 1815, avec la mise en place des petites zones franches dites " sardes ". Et qui dit absence de droits de douane dit... absence de douaniers. Loin de venir s'installer à la frontière géographique, ces derniers sont exilés à la sortie de la zone, comme ici, au Pont de la Caille.

Un terrain favorable

L'absence des gabelous à la frontière de 1860 à 1923 (fin de l'exception zonienne) provoque le déplacement du phénomène de contrebande. Les tarifs préférentiels des marchandises de zone suscitent de nombreuses vocations parmi la population du territoire français. Le terrain est favorable à la fraude dite de " filtration " ainsi qu'aux bandes organisées. Ces dernières s'assurent un confortable bénéfice, par la vente de l'autre côté de la frontière des marchandises soustraites illégalement à la visite.

Photos/Dessins

- 1 - Aubette de contrôle de Châteaufort, sur le Fier
- 2 - Bureau du Pont de la Caille
- 3 - Contrôle douanier au Pont-Rouge
- 4 - Bureau des douanes de Flumet (73)

Carte : zones franches de Haute-Savoie et du Pays de Gex

Sentiers détournés

Penthière et marmotte

Afin de faire face aux adeptes des sentiers détournés, l'Administration a de tout temps composé un véritable puzzle de brigades, placées tout au long de la frontière et destinées à assurer la surveillance des passages non-gardés. Chaque brigade jouxte sa voisine et se trouve responsable d'un secteur bien délimité, représenté sur une "penthière" (2). Copie de carte d'état-major, la penthière utilise des noms de lieux d'intervention fantaisistes qui, repris sur les ordres de service des agents (3), assurent la confidentialité de l'organisation douanière en cas de perte...

La nécessité d'en préserver le secret implique de la conserver dans la "marmotte" (1), ersatz de coffre-fort en bois, cadenassé et vissé à la table de la salle d'ordres, avec tous les registres de la brigade.

Un terrain favorable

La particularité zonienne, dessinant une nouvelle frontière à l'intérieur du territoire français, induit un tracé de limites imprécis et favorable à une fraude de filtration galopante, favorisée par un terrain souvent montagneux et escarpé !... Et les embuscades douanières ne suffisent pas à l'enrayer...

Photos/Dessins

Carte de penthière de Châtel (1937)

Archives des douanes du léman

Les denrées coloniales

Un trafic permanent

Sources d'importants bénéfices pour les bandes organisées, ou d'économie pour la réserve hebdomadaire d'un ménage, les denrées coloniales ont longtemps remporté tous les suffrages parmi les différentes catégories de fraudes. Les surtaxes appliquées à ces marchandises incitent les populations frontalières à un trafic permanent de sucre, de café, de thé, d'épices ou même de chocolat ! Tous ces produits, aujourd'hui de consommation courante, passaient avec plus ou moins de bonheur l'épreuve de la visite douanière !

N'allez pas croire que les gabelous gardent toutes ces marchandises pour leur propre usage ! Régulièrement, les bureaux de douane organisent des séances de vente publique au cours desquelles les particuliers peuvent enchérir et remporter des lots de denrées saisies... en ajoutant au prix le montant des droits de douane éludés jusque-là !

Photos/Dessins

Saisie de café à la Gare de Bellegarde en 1919

Affiche de vente publique organisée par le bureau de St-Jean-de-Sixt en octobre 1918, pour 13 kg de café et 600 grammes de chocolat.

Les produits de monopole

Monopoles d'état

Parmi les denrées coloniales appréciées des fraudeurs, n'oublions pas le tabac ! Seulement voilà, dès 1674, le gouvernement français l'a mis sous monopole... Sa fabrication et sa vente ne peuvent alors s'effectuer que sous contrôle d'Etat, par la Régie des Contributions Indirectes. Générateurs de profit pour le Trésor Public en raison de l'exclusivité de leur vente sur le territoire, les produits de monopole font aussi l'objet de surtaxes incitant à la fraude ! Car le tabac n'est pas seul ! Les poudres et salpêtres, les briquets et les allumettes doivent eux aussi être estampillés par la Régie.

Quant aux cartes à jouer, elles sont dès le Moyen-Âge fabriquées et vendues sous contrôle pour éviter la diffusion... de jeux dont les figures avaient pris l'habitude de caricaturer le pouvoir en place !

Photos/Dessins

Saisie de cigares au débarcadère de Thonon en 1935

- 1- Procès-verbal de saisie de briquets à Bellegarde en janvier 1922
- 2 -As de trèfle estampillé par le tampon de la Régie sur les jeux français
- 3 - Destruction d'allumettes étrangères

Les prohibitions

Blocus

Au chapitre des marchandises prohibées à l'entrée en France, on retrouve aujourd'hui les produits stupéfiants, les contrefaçons, les armes et bien d'autres catégories dans le souci d'assurer la sécurité du consommateur ou des entreprises...

Mais les prohibitions ne datent pas d'hier ! L'absinthe en est une des plus illustres représentantes. Et nombre d'autres produits s'y ajoutent au gré des époques. L'exemple le plus spectaculaire reste celui du Blocus Continental. Instauré par Napoléon I^{er} entre 1806 et 1815, il interdisait à l'entrée de l'Empire l'importation de toutes les marchandises d'origine anglaise !

Photos/Dessins

Saisie de devises à Collonges-sous-Salève, en 1927. La prohibition d'exporter des capitaux, instaurée en 1914, perdura jusqu'en 1928.

1 - Procès-verbal de saisie d'absinthe.

2 - "Contrefaçon" de fromage français d'origine italienne, saisi en 1923.

3 - Publicité pour des médicaments contraceptifs allemands, interdits en France en 1919.

Emboscades et attaques

Les bandes organisées

Alors que les régions de plaine ont très tôt suivi l'évolution d'une fraude piétonne vers une fraude motorisée, les reliefs montagneux privilégient, jusqu'aux années 1960 les passages de bandes à pied. Les bandes organisées, composées d'un éclaireur et de plusieurs porteurs, chargés chacun de 30 à 50 kilos de marchandises, préfèrent les marches nocturnes, plus discrètes, de préférence en période de nouvelle lune ou sous la pluie...

L'embuscade

Véritables caravanes illicites, les bandes représentent l'objectif prioritaire de l'Administration, qui oppose à leur constante mobilité un service essentiellement... statique ! L'embuscade prend place sur les trajets supposés des contrebandiers dans l'espoir de les attaquer par surprise. Mais pas question de rester debout dans le froid pendant toute la nuit. La hiérarchie douanière tolère, depuis l'époque de la Ferme Générale, que les agents recourent au service du " bazar " afin de limiter les rhumes et autres pneumonies ! Ce lit de camp pliable, porté au dos jusqu'au point d'embuscade, assure aux gabelous un refuge salutaire !

Photos/Dessins

Chronologie d'un service idéal : embuscade avec homme de veille (1), surprise (2), attaque d'une bande organisée (3) et arrestation des fraudeurs (4)...

Paquetages frauduleux

Un paquetage étudié

Les membres d'une bande organisée, mais aussi les passeurs d'un soir le savent tous : une charge mal équilibrée peut ruiner une entreprise de contrebande ! Il convient donc de la confectionner avec soin, dès l'achat des marchandises à l'épicerie suisse ou zonienne. Les paquets de café ou de tabac, les pains de sucre sont entassés dans un sac en toile de juté (1) de manière à former un rectangle que l'on ceint, en son milieu, d'une forte corde (2)...

Deux sangles y sont fixées (3). Le pneu de vélo est préférable à la lanière en cuir, qui scie les épaules... Leur extrémité, fixée à chaque coin du fond du sac, est retenue par une noix (4) que l'on a pris soin de disposer avant de ranger les marchandises, afin que la lanière ne lâche pas sous le poids de la charge... Solidement arrimée au dos, elle ne peut être retirée qu'en coupant les sangles à l'aide d'un couteau (5)... qui peut aussi permettre de se délester rapidement en cas de poursuite !

La fraude par dissimulation

Le tonneau à tout faire

A l'époque du **Blocus Continental** (1806-1815), près de **35000 douaniers** occupent les frontières de l'Empire. Difficile dans ces conditions, d'échapper à la visite ! La seule solution conduit les fraudeurs à **imaginer les astuces les plus ingénieuses** pour passer de gros chargements de marchandises... **en les dissimulant aux yeux des gabelous !**

Le tonneau devient ainsi le **vecteur le plus usité** pour les passages illicites de denrées coloniales, de tabac ou de tissu anglais. **Doubles fonds, douves évidées (1), cercles amovibles (2) ou fausse bonde (3)**, tous les moyens étaient bons pour tromper la vigilance des douaniers. Et en l'absence de rayons X, difficile de voir à travers les chargements !

Les sondages douaniers

Plutôt que d'entreprendre de longs et fastidieux déchargements de tonneaux ou de charrettes présentées à l'entrée en France, le douanier a toujours préféré le **recours à la sonde**. De toutes les tailles, elles présentent **trois pointes différentes** destinées à une utilisation spécifique. La **sonde normale (4)** permet de **déceler des objets insolites** à l'intérieur d'une cargaison. **La sonde à rapport (5)**, munie d'ergots à son extrémité, assure le **prélèvement d'échantillons**, de tissu notamment. Enfin, **la sonde à grains (6)**, à la pointe tubulaire, **facilite la découverte de produits intrus dans un chargement de grains**. Mais devant l'ingéniosité des fraudeurs, seule la sagacité du gabelou... ou les dénonciations restent de mise !

Photos/Dessins

A Châtel, été 1935, les préposés des douanes découvrent, à l'aide de la sonde, une bouteille d'absinthe cachée au milieu d'une cargaison de foin.

Une laine bien précieuse

Les tissus anglais

Parmi l'ensemble des marchandises d'origine anglaise interdites à l'entrée de l'Empire durant le Blocus Continental, les tissus remportent tous les suffrages. De meilleure qualité et moins chers que leurs concurrents français, ils font l'objet d'un trafic soutenu jusqu'en 1860... Car ce type de fraude par dissimulation, sous ses formes les plus variées, se répète tout au long du 19ème siècle et s'estompe à partir de 1860... Mais rien à voir avec l'annexion de la Savoie à la France ! C'est juste l'année de signature des premiers traités commerciaux avec l'Angleterre !

Texte archive :

10 mai 1808 - Le directeur général (des douanes) aux directeurs (régionaux des douanes) - Service actif - Moyen de fraude

Je viens d'être informé monsieur, d'un nouveau moyen qu'emploient les fraudeurs pour l'introduction de marchandises prohibées, et qui a été découvert dans la direction d'Anvers. Des moutons étaient tondues entre les épaules et les cuisses. On avait appliqué sur cette partie une demi-pièce de toile de coton en forme de selle, et elle était recouverte par la toison qu'on avait artistement arrangée sur une toile. Vous voudrez bien transmettre cet avis aux chefs de service, afin que les préposés vérifient si la toison des moutons ne masque pas des marchandises prohibées ou sujettes aux droits.

Contrebande au Pont de Seyssel

Des flots complices

Les fraudeurs de la Grande Zone comprennent vite le parti qu'ils peuvent tirer des courants du Rhône, en leur confiant, depuis la rive zoniene, le transport de paquets à destination de la France... Mais les douaniers ont trouvé la parade ! Au moyen de grappins, pendus depuis le tablier du pont et affleurant les eaux du fleuve, les gabelous récupèrent tous les flotteurs clandestins !

La bande à Imberti

Juin 1908, grande zone

Juin 1908, à Beaufort, le Lieutenant des douanes est informé du départ de la bande à Imberti, " fraudeurs de profession ", pour une opération vers Martigny, en Suisse.

Sans plus attendre, il organise ses " soldats " pour une embuscade dantesque sur le trajet présumé des contrebandiers, qui les amènera à parcourir près de 70 kilomètres à pied ! Malheureusement, le scénario idéal n'était pas écrit et seuls deux éléments de la bande sont arrêtés au terme d'une bataille épique... L'alerte donnée par l'un des prisonniers favorise la dispersion des autres porteurs délestés de leur charge pour accélérer leur fuite... Les gabelous reviennent néanmoins avec 135 kilos de tabac à fumer, plus de 10 kilos de tabac à priser et près de 3 kilos de cigares suisses !

Texte archive :

Le 18 octobre dans la matinée, on appelait au téléphone le préposé Benoit de ma résidence. Un indicateur lui annonçait, que forte de huit porteurs, la bande des Contamines était partie la veille pour s'approvisionner en Suisse.

J'avais accompagné notre agent à l'appareil, sachant déjà depuis longtemps que ces fraudeurs arrivaient aux Contamines par le col de Voza, ou celui de la Forclaz en passant par Prarion, ce que nous confirma d'ailleurs, l'homme qui avait fourni le renseignement, je résolus de les attaquer sur leur itinéraire de retour. (...)

Fraude dans les petites zones

Le Châble, juin 1970

Avec la reconstitution des petites zones franches de Haute-Savoie (1), en janvier 1934, l'Administration doit faire de nouveau face à une situation spécifique.

1815 - Création des petites zones

1860 - Disparition au profit de la grande zone

1923 - Suppression totale

1934 - Rétablissement suite à l'affaire des zones entre Suisses et Français

Dès lors, un cordon de contrôle fiscal, à la frontière géographique, se double d'une ligne douanière installée en sortie de zone. Comme ici, au Châble, où les agents procèdent à la visite en règle d'une Citroën ID.19 en provenance de la zone (2)... Ils découvrent, dans diverses cachettes aménagées dans le coffre, les portières et le plancher, 3320 paquets de cigarettes ! Le conducteur avoue, de surcroît, avoir effectué le passage de 13280 autres paquets quelques jours auparavant !

Douvaine, juin 1963

Comment remplir le réservoir (3) d'une 4L avec de l'essence de zone, bien moins chère sans se faire taxer par les douaniers au retour (5) ? Il suffit de leur montrer une aiguille de jauge indiquant le plein au moment du passage en zone (4) ! Et pour cela, rien de tel qu'un puissant aimant, caché dans un simple paquet de cigarettes, négligemment posé sur le tableau de bord de la voiture (6)... Il attire l'aiguille de la jauge vers le plein et trompe la vigilance des gabelous !

4 - Bon d'essence délivré par les douaniers à l'entrée en zone, attestant du volume de carburant dans le réservoir.

Contrebande d'aujourd'hui

Des trafics mondialisés

Le charme désuet de la contrebande d'antan a aujourd'hui disparu. Les produits stupéfiants, les contrefaçons, le trafic d'animaux ou celui des œuvres d'art remplacent, dans les habitudes des fraudeurs, les denrées coloniales et autres produits de monopole ! Comme le montrent ces différentes affaires plus ou moins récentes des douanes françaises...

1 - Novembre 1981 - Roissy (95) - Découverte de 3 kilos de cocaïne dans un faux plâtre.

2 - Septembre 2006 - Lesquin (59) - Les fraudeurs avaient coulé dans le béton de fontaines décoratives 1528 kilos de cannabis !

3 - Mai 1989 - Benfeld (67) - Démantèlement d'un trafic de faucons pèlerins exportés vers les Émirats. Il s'agit là de la première affaire de Convention de Washington portée devant les tribunaux français.

4 - Novembre 2006 - Roissy (95) - Saisie de reptiles fossilisés importés du Brésil dans des caisses de livres pieux. Ces pièces ont toutes été réexportées dans leur pays d'origine, où elles étaient considérées comme trésor national.

5 - Août 2006 - Péage de Biarritz-la-Négresse (64) - Un " go-fast " force une barrière de péage avant d'être stoppé par une herse douanière... Sur son siège arrière, 203 kilos de résine de cannabis !

6 - Février 2008 - Vendres (34) - Poursuite d'un " go-fast " maritime chargé de plusieurs tonnes de cannabis. Les fraudeurs se délestent pour accélérer leur fuite.

* **Go-fast** : voitures ou bateaux de forte cylindrée destinés à passer en force les barrages de contrôle, policiers ou douaniers, avec des chargements illicites.

La fraude au féminin

La visite à corps

La proportion de femmes prises en flagrant délit de contrebande est généralement plus faible que celle des hommes entre 1920 et 1940. Du chapeau aux chaussures, en passant par les corsets et les jupons, elles utilisent néanmoins tous les étages de leur garde-robe pour cacher des marchandises. Comme en attestent tous les exemples de saisies douanières à Bellegarde, qui ont inspiré notre fraudeuse...

Saurez-vous les retrouver en vous contentant d'une simple palpation de cette jolie veuve ? La bienséance exige en effet que le douanier se contente de tâter les vêtements portés par ces dames, à la recherche de masses suspectes... En cas de soupçons avérés, seule la dame-visiteuse, généralement une femme de douanier, peut entreprendre de faire déshabiller la fraudeuse et procéder à une visite... à corps.

Clapets :

Chapeaux, chignons, etc...

La grandeur des chapeaux et l'épaisseur des chignons donnent des idées aux adeptes de la fraude ! En novembre 1919, les gabelous découvrent 300 francs en billets de banque dans le chignon d'une vieille dame... Plus tard, en juillet 1923, la dame-visiteuse déleste le chapeau d'une voyageuse, chargé de... 2660 francs en pièces d'or ! Et que dire de l'épaisseur parfois louche des épaulettes de manteau !

Les montres

Le milieu des années 1920 marque le début d'une fraude galopante sur les montres suisses. Tous les moyens sont bons pour les amener en France, où leur entrée reste longtemps prohibée. Le plus simple consiste à fixer les montres-bracelets aux avant-bras, ou au niveau des mollets ! En novembre 1945, les douaniers saisissent pas moins de 5 montres accrochées au bras d'une seule jeune femme !

Manches et corsage

Bien trop sûres qu'aucun douanier ne puisse venir mettre la main dans leur corsage, la plupart des fraudeuses choisissent cet endroit pour cacher des marchandises...

C'est sans compter la dame-visiteuse, qui découvre, comme ici, 550 grammes de tabac et 180 grammes de cigares, en août 1919, dans le corsage d'une frontalière !

Et n'oublions pas les revers de manche, dans lesquels d'habiles couturières peuvent cacher des pièces d'or ou d'argent !

Les corsets

Encore utilisés jusqu'aux années 1940, les corsets restent des alliés précieux dans le passage de capitaux vers l'étranger... En août 1919, la " casserole " (surnom donné à la dame-visiteuse) trouve un petit sachet, pendu au bas du corset d'une voyageuse, rempli de 40 francs-argent et 45 francs-or. La petite enveloppe, souvent un mouchoir, était généralement cousue au niveau de l'ourlet du corset.

Les gants

Quoi de plus anodin qu'une paire de gants ? Lorsque le contrôle des changes battait son plein, entre 1919 et 1928, il était fréquent d'enrouler un ou deux billets dans chaque doigt de gant pour tenter de leur trouver un refuge en Suisse !

En novembre 1919, les gabelous saisissent ainsi 500 francs... Le même procédé se retrouve en 1945, avec 2000 francs roulés en boule dans des gants portés à la main.

Les jupons

L'épaisseur des jupons laisse le champ libre à toutes les inventions ! L'ourlet peut à lui seul favoriser le passage de billets ou de pièces. Comme celui de cette voyageuse, en septembre 1919, qui contenait 500 francs en billets !

Les petites enveloppes cousues à l'extérieur ou à l'intérieur du jupon, ont aussi les faveurs de ces dames. Au risque, comme en juillet de la même année, de se faire saisir 60 francs lors d'une fouille minutieuse !

AUX ORIGINES DE LA DOUANE...

Le service des douanes n'a pas toujours existé, tout au moins sous ce nom là. En effet, déjà durant l'Antiquité, les états avaient pris pour habitude de prélever des impôts sur les marchandises franchissant les frontières dans le but de remplir les caisses publiques.

Sous l'Ancien Régime, la collecte des taxes et des impôts indirects sur les marchandises revient à ceux que l'on appelle des fermiers généraux. Ils s'engageaient à donner au roi une somme annuelle globale et collectaient eux-mêmes les taxes auprès de la population, ils détenaient également le droit de poursuivre les fraudeurs. En 1681, Colbert alors ministre de Louis XIV, regroupe ces fermiers dans une Ferme Générale.

Une des principales taxes prélevées était la gabelle ou impôt sur le sel. Les gabelous, agents spécialisés de la Ferme Générale, avaient pour mission de poursuivre tous ceux qui fraudaient sur cet impôt. On trouvait également d'autres taxes comme l'octroi à l'entrée des villes ou les péages entre chaque province.

Au XVIIIème siècle, les fermiers généraux ont suscité beaucoup de mécontentements parmi la population écrasée par la forte pression fiscale.



C'est à cette époque que de grands contrebandiers se sont illustrés, en particulier Mandrin, originaire de l'Isère mais oeuvrant surtout dans l'ancien Duché de Savoie. Il réalise alors plusieurs campagnes de contrebande avec ses compagnons organisés comme une véritable armée. S'il s'illustre dans ce domaine et s'attaque aux fermiers généraux c'est avant tout pour venger son frère, pendu pour faux-monnayage par les fermiers généraux. Mandrin meurt en mai 1755 en subissant de nombreux supplices après avoir été condamné par la Ferme Générale.

LE SERVICE ACTIF

Il constitue l'ensemble des agents des brigades. Ce sont donc des hommes de terrain qui se différencient par le port de l'uniforme. Obéissant à une discipline très rigoureuse, ce service est en majorité constitué d'anciens militaires. Même s'ils sont organisés militairement, qu'ils portent armes et uniformes, ils ne sont pas considérés comme appartenant à l'armée. En revanche, étant postés sur les frontières, ils sont en première ligne lors des conflits et sont souvent les premiers tués comme lors des guerres de 1870 et 1914, pendant lesquelles les premiers tués français étaient des préposés des douanes.

Les missions premières des agents du service actif sont de l'ordre de la surveillance des frontières, du contrôle des voyageurs et de la répression des fraudes. Ils forment alors un cordon imperméable sur les frontières pour empêcher toute tentative de fraude. Pour plus de sécurité, ils se placent en plusieurs lignes successives en allant vers l'intérieur du territoire. Ils sont également chargés de percevoir les droits de douane sur les marchandises provenant de l'étranger. Il s'agit là pour l'Etat de protéger sa production nationale. En effet, tout pays a sa propre production mais il arrive qu'il importe les mêmes marchandises que celles produites sur place. En prohibant certains produits et en augmentant les droits de douane sur les marchandises importées, la France fait preuve de protectionnisme. C'est pour répondre à ce type de perception que des agents sont placés sur les frontières ainsi que pour enrayer la contrebande.

Lorsque des agents du service actif arrêtent des contrevenants, ils passent le relais au service sédentaire, chargé de la rédaction des actes administratifs et dans le cas présent de la rédaction des procès-verbaux.



502 — FRONTIÈRE FRANCO-SUISSE — Douaniers Français en embuscade



Shako 1812 (collection Lambilot)

Douanier dans le Chablais entre 1792 et 1815

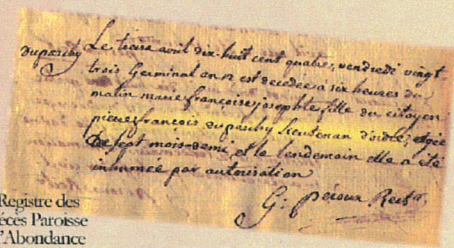
Conquis par les armées républicaines en 1792-1793, le Royaume de Piémont-Sardaigne devient français jusqu'en 1815.

Pour la première fois de son existence, la Haute-Savoie allait rencontrer, sur ses limites avec la Suisse, des douaniers français.

Ils furent plus de 35.000, au total, à prendre place sur les nouvelles frontières de la France, au gré des nombreuses conquêtes napoléoniennes.

La proximité de la Suisse pouvait rendre les esprits chablaisiens perméables à des idées subversives. Les douaniers furent appelés, par les citoyens Brunier et Sommelier, à garder toutes leurs réserves et à surveiller de près la moralité de leurs concitoyens.

Registre des mariages Paroisse d'Abondance (Cure d'Abondance)



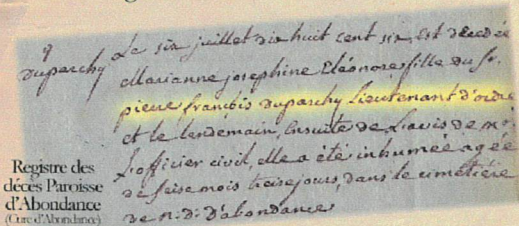
Registre des décès Paroisse d'Abondance (Cure d'Abondance)

Il faut dire que peu de temps auparavant, le 10 mai 1793, décision avait été prise de désarmer tous les habitants d'Abondance et de St-Jean d'Aulps, suspects d'incivisme...

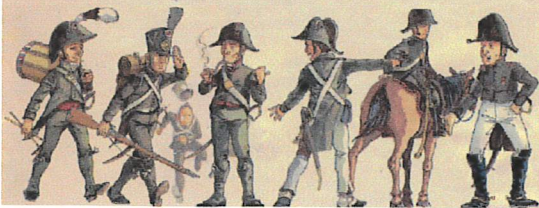
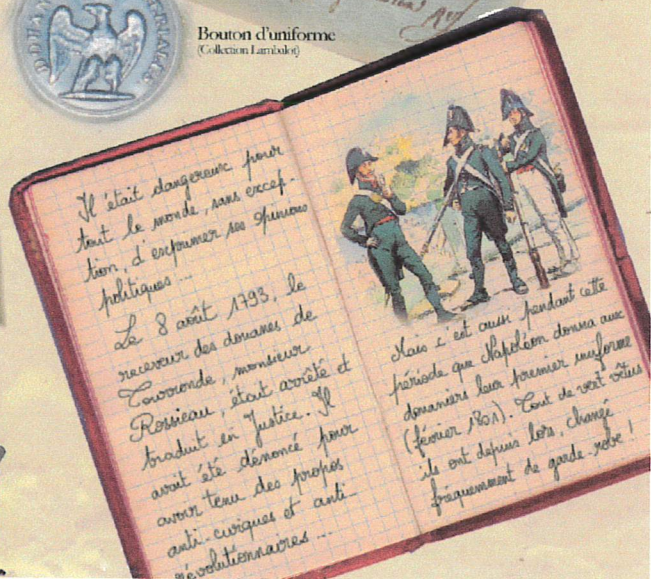
Le Chablais retournera toutefois sous le giron sarde, après que l'Autriche eut envahi la Suisse en décembre 1813 et que le comte Janus de Sonnaz eut proclamé le rétablissement de la Monarchie Sarde le 17 janvier 1814.

La résistance du Général Dessaix n'y fera rien et la douane française, comme toutes les autres administrations, quittera la région...

Bouton d'uniforme (Collection Lambilot)



Registre des décès Paroisse d'Abondance (Cure d'Abondance)





La Grande Zone 1860 - 1923

Symbole du rattachement des Savoie à la France le 12 juin 1860, la Grande Zone, ou zone d'annexion, est un gigantesque espace dans lequel les marchandises peuvent circuler en franchise des droits de douane.

TABLEAU A.

SAVOIE.

La ligne de douane passera par les points suivants: Bassy, Châtel, Planaz, Frangy, Chilly, Bonlien, les Prats, Maillet, Duret, Menthonex, Évires, la Luaz, Collet, Sapey, Saint-Jean-de-Sixt, Chenailhon, le Plan, la Giettaz, Plumet, Haute-Luce, la Gite, Chapieux, Bonneval, Seez, Masure, la Thuile, Tigne, Val-de-Tigne, Bonneval, Lanslevillard, Lanslebourg, Bramans, Modane, Saint-Michel, Saint-Jean-de-Maurienne.

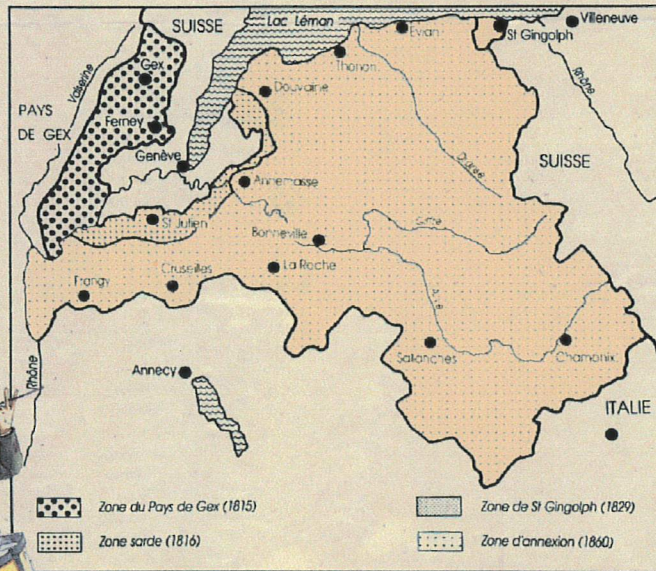
Les bureaux seront établis aux points ci-après: Bassy, Châtel, Planaz, Frangy, Bonlien, le Pont-de-la-Caille, le Blot, Saint-Jean-de-Sixt, la Giettaz, Plumet, Haute-Luce, la Gite, Bonneval, Seez, Masure, Val-de-Tigne, Lanslevillard, Lanslebourg, Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry.

La première ligne assurait le paiement des droits de douane à l'entrée du territoire français assujéti. Deux autres lignes, plus en retrait, furent ensuite mises en place pour tenter d'enrayer les nombreux courants de fraude.

Aucun obstacle douanier ne s'opposait à l'entrée en Zone de toute marchandise en provenance de Suisse.

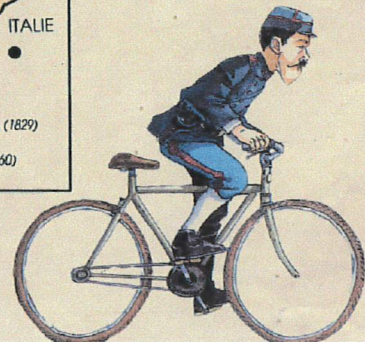
Le cordon de contrôle se trouvait, lui, retenu à la limite fixée par le décret impérial du 12 juin 1860, entre Bassy la Gite.

Scène de contrôle au Pont de la Caille (1^o ligne de douane)



En bref, géographiquement isolés de la limite de Grande Zone, les Chablaisiens eurent peu d'occasions, pendant cette période, de croiser le chemin d'un douanier...

A trois exceptions près néanmoins...



Les Douaniers de la Grande Zone

Thonon le 11 juillet 1863.

Douanes.
Vacherins.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que par lettre des 4 juillet courant, est le Directeur des Douanes Chambéry, réglé qui a fait entendre dans les plus larges les dispositions de l'art. 1 de l'arrêté ministériel des 2 et 3 mars 1863, et par conséquent, les franchises de poste, toutes les Vacherins, de Chablais, sont admises franchies dans l'entière de la ligne, des productions directes, aux bureaux des communes d'origine, délivrés par les douaniers des communes où ces produits ont été fabriqués.

Mais vous devez plus obligatoirement des produits au bureau de Thonon pour les Vacherins, et au bureau de Biot pour les autres. Il vous prie d'en former vos adhésions.

Monsieur le Maire à Abondance.

Les seuls représentants de l'Administration des Douanes installés en zone ont pour mission le contrôle des productions zoniennes. Toute modification dans un cheptel, toute récolte de céréales ou de légumes, doivent leur être déclarées au début de chaque année.

Ils sont ensuite chargés de délivrer les certificats d'origine zoniennes correspondants, afin de justifier la situation des produits en cas d'exportation vers la Suisse ou le territoire français assujéti.

Thonon le 18 mars 1887

Monsieur le Maire

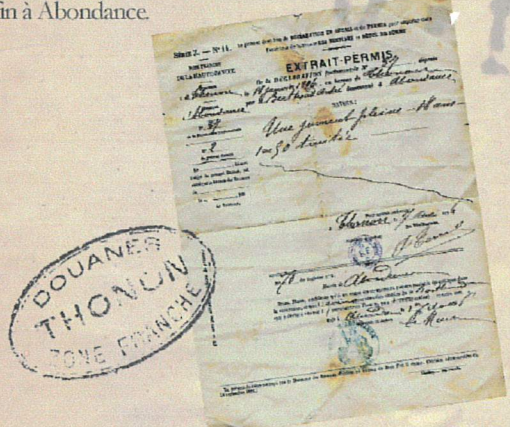
J'ai eu l'honneur de vous adresser par le courrier de samedi 12 courant, et de vous adresser dans les mêmes conditions, selon les prescriptions fondamentales de l'arrêté ministériel des 2 et 3 mars 1863, et de vous adresser de votre part de bien vouloir insérer les références de ce contenu, conformément à la note (C) fondamentale et d'insérer par ailleurs les titres de la même note.

Agnez, Monsieur le Maire

à votre dévotion

J. N. N.

Trois postes de contrôleurs de zone furent créés entre 1860 et 1923 dans le Chablais, à Thonon, au Biot et enfin à Abondance.



Lorsque M. Blanchard, le contrôleur d'Abondance, est parti en 1863, son successeur, M. Bourdin, a eu bien du mal à s'installer avec sa famille de 4 personnes. Le percepteur avait déjà pris place dans l'appartement vacant et personne ne voulait loger le nouveau contrôleur de zone. Jugant préférable de se loger ailleurs, il fit savoir que son bureau se tiendrait désormais à Vacherins. Les populations locales réalisèrent alors que ce transfert éloignait trop le bureau de leurs exploitateurs et il fut finalement très facile de trouver un logement à Abondance!

Douaniers dans le Chablais pendant la Première Guerre Mondiale

Suite au départ des gendarmes et soldats en 1917, on envisagea pour la première fois depuis 1815, d'affecter des douaniers français à la frontière.

Mais pas question de dégarantir la limite de Grande Zote, et plutôt que de tripler les agents déjà présents en Haute-Savoie, on fit appel à des éléments plus éloignés.

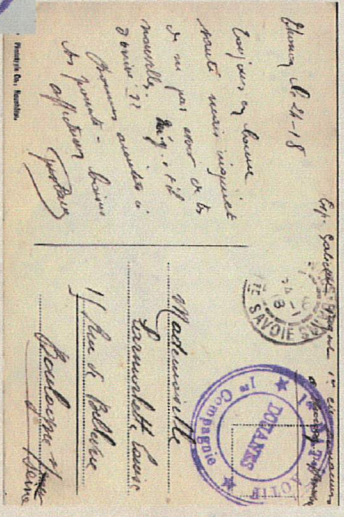
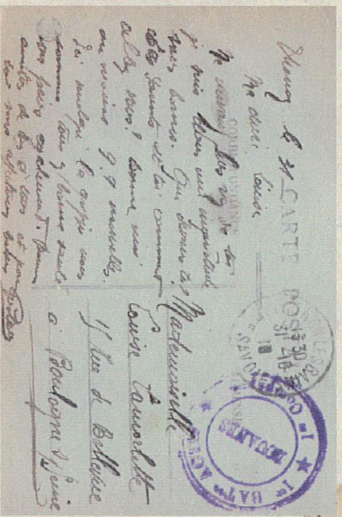


LES DOUANIERS EN HAUTE SAVOIE

En octobre 1917, l'Administration déplace le 1er Bataillon Douanier vers la Haute-Savoie pour assurer le Service de Surveillance de la Frontière Franco-Suisse.

450 hommes, vêtus de l'uniforme de campagne bled-horizon, prennent place dans la plupart des points de contrôle chablaisiens. Sous surveillance d'un bataillon particulièrement éprouvé par la Guerre, ils purent ainsi profiter d'un répit salubre dans une région plus calme...

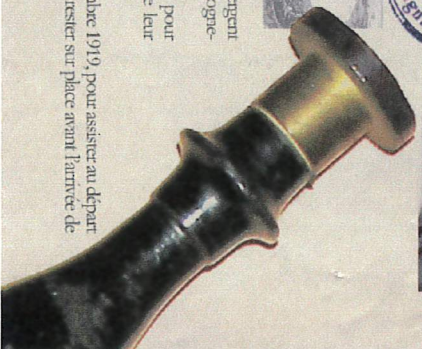
Leur région d'origine : Dunkerque...



Ces deux cartes postales ont été envoyées de Thonon par le sergent Galichet du 1er Bataillon de Douaniers à sa fiancée restée à Boulogne-sur-Mer.

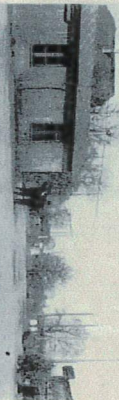
Comme tous les soldats, les douaniers mobilisés devaient, pour bénéficier de la franchise militaire, faire apposer le tampon de leur compagnie d'appartenance (ici la première).

Il fallut attendre la cessation officielle des hostilités, le 11 novembre 1918, pour assister au départ de tous ces exiles. Le dernier d'entre eux, un brigadier qui dut rester sur place avant l'arrivée de son successeur, fit ses adieux en janvier 1920...



Douaniers dans le Chablais entre 1919 et 1923

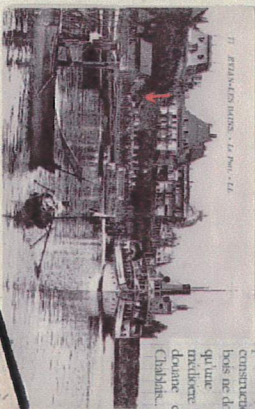
Depuis longtemps, le gouvernement français souhaitait mettre fin au régime des zones franches. En percevant la présence douanière en frontière, imposée par l'état de Guerre, la France marquait ainsi clairement ses intentions...



VERS/FRANCIERES - Haute-Savoie - La Pierre et la Doyère



Ils ne touchaient aucune répartition sur les affaires qu'ils constataient et ne bénéficiaient pas du repos hebdomadaire mis en place en 1921... Leur statut officieux empêchait de les assimiler aux autres agents des frontières "normales".



FRANCAIS SUISSE - La Pierre - 12

Barraques-abris, usagers ou petits pavillons, les bûches constations en bois ne douaniers qu'une image trahissant de la tenue dans le Chablais.

Seul obstacle : aucun texte n'autorisait le retour des douaniers et officiellement, les Zones Franches, grande et petites, existaient toujours... Le statut des agents en poste dans le Chablais allait ainsi devenir particulièrement inconfortable...

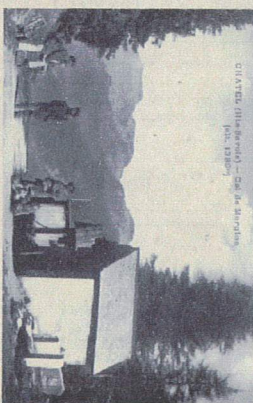


Le Sénateur Fernand David lui-même, s'était ému des conditions d'insécurité dans lesquelles travaillaient les douaniers postes en frontière...

Sa requête, formulée en août 1921 auprès du Directeur Général des Douanes, n'eut aucun effet...

Il fallut, lui répondit-on, attendre une décision officielle au sujet de la suppression des Zones...

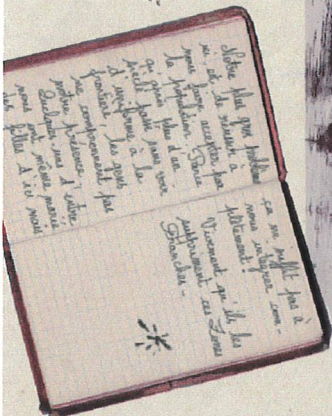
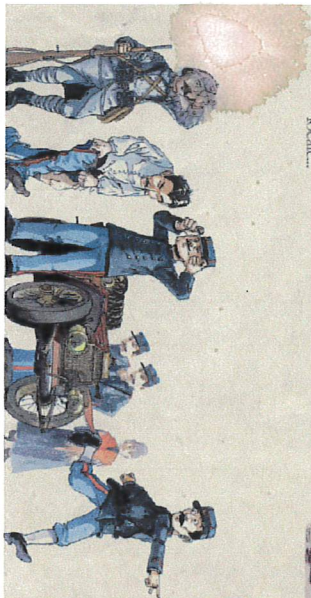
Fernand David



OLIVIER, CHABLAIS - Côté de Sionne, près de Sionne

Jusqu'en 1923, les douaniers chablaisiens ne purent exercer aucun de leurs droits. Leur présence clandestine les cantonnait à un rôle de gendarmes, pour une simple mission de surveillance.

De surcroît, toutes leurs constations étaient prises en charge par la gendarmerie locale...





La restauration des zones franches en 1934

Au terme de la longue Affaire des Zones, la France fut contrainte de restaurer les Zones Franches de 1815 (Haute-Savoie), 1816 (Gex) et 1829 (St-Gingolph).

Loin d'écarter les douaniers de la frontière, les décisions de la Cour Internationale de Justice de La Haye induisirent, au contraire, le dédoublement du cordon de contrôle.

L'un restait en frontière et l'autre s'installait en sortie de zone.

Le Chablais fut moins concerné par le nouveau dispositif de contrôle par rapport au secteur genevois.

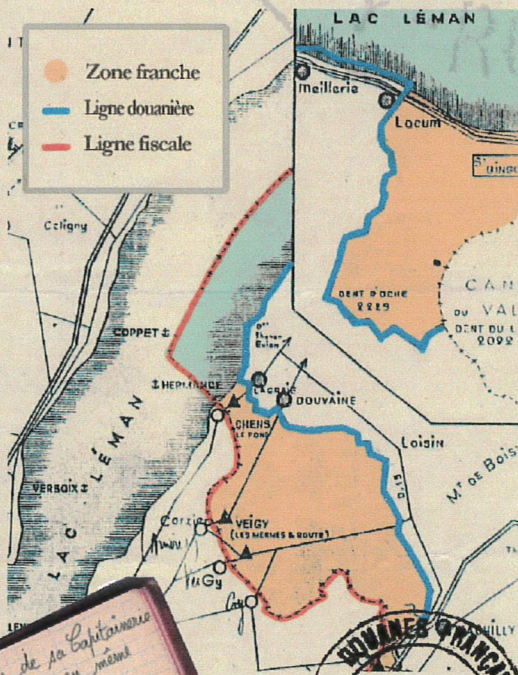
La limite de zone de 1815 longeait en effet la rive du lac de Tougues au Locum.

Ainsi, seules les régions de Veigy et de St-Gingolph devenaient à nouveau des territoires francs.



Bureau fiscal de Veigy (1936) dessiné par Louis Moynat

Quatre nouvelles brigades furent créées, à Lagrate et Douvaine d'une part, et à Bernex et Thollon-Lajoux d'autre part.



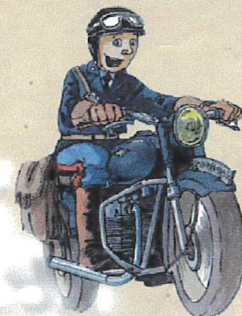
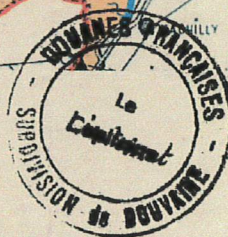
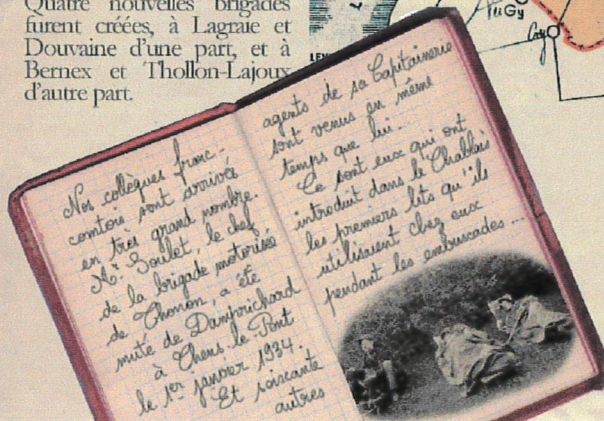
L'effectif douanier de la Haute-Savoie passa de 757 agents à 920 entre 1933 et 1934.

On fit appel à de nouvelles recrues, mais l'urgent besoin de personnel exigea que l'on déplace aussi un grand nombre d'agents depuis la Franche-Comté voisine.



Bureau fiscal des Mermes (1936) L. Moynat

L'Administration commanda la construction de deux bâtiments neufs dans le Chablais (sur les 15 prévus dans le département), l'un à Veigy et l'autre aux Mermes.

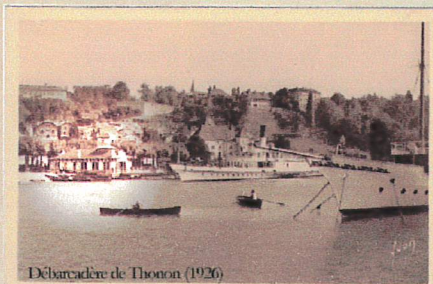




Douaniers dans le Chablais entre 1923 et 1934

Âge d'or de la présence douanière dans le Chablais, la période 1923-1934 marque le retour officiel des douaniers français à la frontière lémanique.

Faisant fi des traités internationaux de 1815 et 1829, la France décidait unilatéralement, par la Loi du 16 février 1923, de supprimer les zones franches, la grande et les petites.



Débarcadère de Thonon (1926).

Le Chablais lémanique bénéficia d'un traitement de faveur en matière de nouvelles installations. Thermalisme et tourisme exigeaient en effet de fondre les bâtiments douaniers dans un environnement coquet et accueillant... Thonon, Evian et Yvoire en furent, à ce sujet, les plus dignes représentants..

Plan du bureau d'Yvoire (1931) dessiné par F.Raillon.



Construits entre 1926 et 1931, les différents bureaux, dessinés par l'architecte Fleury Raillon, allaient asseoir la légitimité de la douane en frontière...

Fleury Raillon.
Architecte ordinaire des Monuments historiques et du Département de la Savoie.
Diplômé par le Gouvernement.

ART. 14.

Le Ministre des Finances est autorisé à engager, en vue de l'achat et de la construction d'embarcations, de bureaux et de corps de garde, du paiement de loyers et de frais de service nécessaires à l'installation de la ligne de douane à la frontière géographique des anciennes zones franches, une dépense totale de cinq millions cent soixante-quatorze mille francs (5,174,000 fr.) qui sera répartie sur les exercices 1923 et 1924.

Extrait de la Loi du 16 février 1923

On officialisait enfin la présence douanière en frontière. Les agents retrouvaient ainsi toutes leurs prérogatives, tous leurs droits, ainsi qu'un renfort appréciable de leurs collègues transférés dès l'annonce de la suppression de la Zone.

EVIAN-LES-BAINS

Une salle de visite de douanes. Bien que quatre mois séparent en core de la prochaine saison, il est temps, pensons-nous, de songer à la construction au port d'Evian d'une salle de visite de douanes, propre et coquette, destinée à remplacer l'infecte et horrible baraque actuelle, dont la présence a soulevé maintes fois l'indignation des habitants et les protestations justifiées de nos nombreux visiteurs.

Dans quel carton vert s'est une fois de plus égaré le projet d'installation que l'Administration des douanes n'a pas craqué d'établir, depuis la suppression des Zones? Pourquoi se retarder? Nous savons notre Municipalité soucieuse des intérêts de la ville et de son embellissement et nous comptons qu'elle interviendra sans tarder, avec toute l'énergie désirable, auprès des autorités compétentes pour qu'Evian soit doté, saison prochaine, et une fois pour toutes, d'une douane en harmonie avec son caractère de ville d'été.



Débarcadère d'Evian (1926)

Comme en témoigne cet article de Messager, daté du 6 février 1924, il devenait urgent de remplacer les installations précaires de la Guerre...



Menu

Vous êtes ici : Informations > Douane > Missions et organisation - Rôle de la douane

Histoire de la douane

Imprimer | A+ | A- | A | Publié le : lundi 5 décembre 2011 |

Mots clés : histoire de la douane

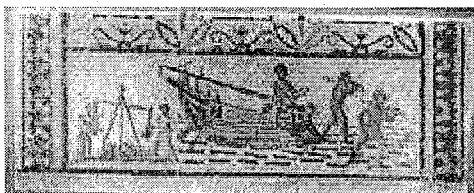


D'après les étymologistes, le terme de douane - mot d'origine arabe (dont divan constitue un curieux doublet) - existe de longue date.

En France, dès le XIIe siècle, on trouve trace de perceptions opérées sur les marchandises en mouvement, sous des appellations variées et pittoresques droit de rêve, droit de haut passage. Il existait alors au moins un régime douanier par province, sinon par ville (douane de Lyon, douane de Valence, douane de Paris).

De l'Antiquité à la ferme générale

Les douanes dans l'Antiquité



Dès la plus haute antiquité, les Etats ont prélevé des impôts sur les marchandises

franchissant les frontières. Ces impôts, surtout perçus à l'importation, répondent pour l'essentiel à une préoccupation fiscale: celle de remplir les caisses publiques. La prohibition est également pratiquée. Elle vise, à l'exportation, à protéger la collectivité contre les risques de pénurie des denrées et autres produits indispensables.

La préoccupation fiscale est largement dominante dans le teloneion d'Athènes et dans les portoria de Rome. Ces droits perçus à l'importation sont modérés : en général, le quarantième ou le cinquantième de la valeur de la marchandise.

Le recouvrement est effectué, selon un usage largement répandu dans le monde jusqu'à la fin du 18e siècle, par des employés de compagnies privées auxquelles l'Etat rétrocède

SOMMAIRE

Missions et organisation

Rôle de la douane

Annuaire et adresses utiles

Coopération et douane à l'étranger

Lexiques des termes douaniers

Documentation et brochures d'information

Emploi

Sécurité

Evénements

Ainsi en est-il des portitores romains ou publicani, qui sont chargés d'apprécier la valeur des marchandises imposables et disposent à cette fin du droit de les déballer, dénombrer, peser... même si elles sont la propriété de hauts personnages.

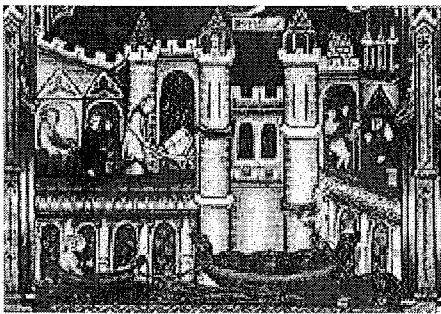
Après la conquête des Gaules, Rome introduit les portoria. Des postes douaniers installés aux frontières et dans les ports. Leur centre de commandement est Lugdunum (Lyon).

L'impôt alors perçu est de 2,5% de la valeur des marchandises importées. Il est connu sous l'appellation de "quarantième des Gaules" et coexiste avec les portoria perçus dans les autres parties de l'Empire romain. Il s'agit là de la première administration douanière gallo-romaine.

Le caractère douanier des portoria s'altère avec la perception des ces impôts aux limites intérieures de l'Empire. Ils tendent alors à se transformer en droits de circulation, en péages. Cette évolution s'accroît sous le Bas-Empire. L'octavia, droit de 12,5% qui apparaît au 4e siècle, est ainsi perçu non seulement aux frontières mais aussi aux limites des circonscriptions fiscales.

Bysance connaît cette situation jusqu'à sa chute. Les impôts douaniers ont repris l'appellation grecque de teloneion. Leur recouvrement est confié à des fermiers, les Commerciaires (commerciarii) entre lesquels le territoire est réparti.

Les douanes médiévales



La transformation des impôts frontaliers en péages est générale et anarchique en Occident après la chute de l'Empire romain.

Charlemagne s'efforce de remettre de l'ordre dans la perception de ces péages, appelés "tonlieux" (telonea, latinisation de teloneion) : tonlieux des ports (portatica), des routes (rotatica), des ponts (pontatica), des fleuves (ripatica)... Leur produit est parfois affecté à des collectivités surtout monastiques.

(Illustration Le paiement des droits à l'entrée d'une ville. Miniature du XIV^{ème} siècle).

Avant l'éclatement de l'Empire carolingien les tonlieux

féodales. Ils se multiplient et se superposent à des fins purement fiscales. Leur recouvrement est assuré soit par des fonctionnaires locaux, soit par des fermiers.

Mais un intérêt économique apparaît lors des grandes foires régionales (Lyon, Beaucaire, Valence, foires de Champagne...) dont le rôle est essentiel à cette époque. Des franchises (exemption totale d'impôts) ou des régimes privilégiés (réduction ou suspension temporaire d'impôts) sont alors consentis aux négociants.

Pendant le Haut Moyen-Age, il arrive que des prohibitions de sortie (grains, espèces monétaires) soient édictées pour retenir ces ressources dans le pays. Au 14^e siècle, Philippe IV le Bel y recourt comme arme économique contre ses ennemis. Des dérogations peuvent cependant être accordées par le Maître des ports et passages, haut fonctionnaire royal. Les autorisations d'exporter s'accompagnent alors de la perception d'un droit dit de haut-passage (1304).

Charles IV le Bel fait bonne mesure en décidant à son tour, en 1324, de taxer la sortie de produits non prohibés : il crée un droit de rêve (rêve=recette). Un embryon d'administration se met en place aux points de passage autorisés pour percevoir ces droits.

En 1369, sont créés, sous la dénomination de droit de traite foraine (traite foraine=commerce extérieur), d'autres droits à but fiscal sur certaines importations. Les expressions de droits de traite (ou traites) désigneront ultérieurement les droits de douane en général.

Mais surtout, le paiement de la rançon du roi Jean II le Bon, en 1360, consacre l'éclatement douanier du royaume à la faveur de la levée de nouveaux impôts. Hors de son domaine propre (l'Île de France), le roi doit respecter les privilèges des provinces en obtenant leur accord. Certains (presque tout le pays d'Oïl) acceptent ces taxes. D'autres, surtout en pays d'Oc, s'en affranchissent par un paiement forfaitaire. Désormais, ces deux groupes de territoires sont réputés étrangers l'un à l'autre; à leurs limites séparatives seront perçus les mêmes droits qu'aux frontières extérieures.

Les douanes avant Colbert

Aux XV^e et XVI^e siècles, les besoins du Trésor continuent de faire proliférer les droits d'entrée et de sortie. Leur recouvrement excède les capacités des officiers royaux et le système de l'affermage est largement utilisé. Chaque droit est affermé séparément. Aussi le dédouanement d'un chargement composite peut-il faire intervenir plusieurs services.

Cependant l'utilité économique des droits de douane commence d'être mieux perçue, comme moyen d'encourager le commerce et de protéger les manufactures nationales. Les

Pendant cette période, la France s'apprête à participer à son tour aux grandes découvertes, à la création de colonies et à l'expansion du commerce maritime, pourvoyeurs de richesse.

En 1598, Sully confie à une seule ferme, au lieu de cinq, la perception des droits levés dans le groupe des provinces soumises aux droits du Roi (provinces dites des "Cinq Grosses Fermes"). En 1607, il promulgue un Règlement Général sur les traites qui tend à uniformiser les pratiques administratives.

En même temps, Sully s'efforce de constituer l'ensemble du royaume en un unique territoire douanier. Il somme les provinces "réputées étrangères" de se réunir aux "Cinq Grosses Fermes", mais sans succès.

Au milieu du XVII^{ème} siècle, lorsque Colbert arrive aux affaires, la France est divisée en trois parties principales : les provinces des "Cinq Grosses Fermes", les provinces "réputées étrangères", les provinces "à l'instar de l'étranger effectif", qui forment des zones franches.

Les droits perçus, dont la diversité est sans limite, portent des appellations parfois pittoresques : outre le haut-passage, le rêve et la traite foraine, on trouve la douane de Lyon et de Valence, les convoi et comptable de Bordeaux, la table de fer, la branche de cyprès de Blaye, le premier tonneau de fret, l'entrée de Calais, le sénage, le quillage et le cellerage de Nantes, la traite morte de Bretagne, la coutume de Bayonne, le péage d'Aix, etc.

L'oeuvre de Colbert



Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), contrôleur Général des Finances sous Louis XIV, est considéré comme le père de la douane moderne (illustration : J. Baptiste Colbert par Coustou (moulage). Bordeaux, Musée des douanes.).

Inspiré par la doctrine mercantiliste, il croit que la richesse d'un pays est à la mesure de ses réserves en

numéraire. Il faut donc exporter le plus possible de produits de valeur et en importer le moins possible. D'où la nécessité de développer le commerce, l'industrie et les cultures industrielles. L'Etat doit intervenir dans ce sens, en aidant la marine marchande, en suscitant et en protégeant les productions nationales, en abolissant les douanes intérieures.

Le développement de la marine marchande est encouragé par la surtaxation des transports sous pavillon étranger, la réservation au pavillon français du négoce avec les colonies,

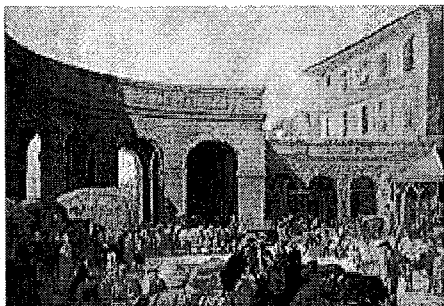
les Indes et le Levant (pays de la côte orientale de la Méditerranée).

Pour encourager et protéger les productions nationales, des subventions et des exemptions fiscales sont attribuées aux manufactures, outre un monopole de fabrication et de vente. Le rôle économique des droits de douane est affirmé avec le tarif douanier de 1664, qui établit une protection modérée. Le tarif de 1667 fixe une tarification beaucoup plus élevée de certains produits, en vue d'écarter les productions hollandaises et anglaises, ce qui provoquera des représailles commerciales et conduira à la guerre, mais les manufactures françaises connaissent un réel essor.

Le tarif de 1664 n'ayant pu être étendu à tout le royaume par suite de l'opposition des provinces "réputées étrangères", le tarif de 1667 leur est imposé. Il ne fait pas disparaître les douanes intérieures, mais pour la première fois, la France dispose à ses frontières d'un début de tarif national qui s'appliquera, à la fin du siècle suivant, à plus de deux cinquièmes des marchandises.

Enfin, deux grandes Ordonnances, la première publiée, la seconde préparée du vivant du Ministre, codifient et précisent le droit douanier en 1681 et 1687. Ces textes sont à la base de la législation douanière moderne.

Le XVIII^e siècle : mercantilisme ou libre-échange ?



La doctrine économique de Colbert continue de prévaloir, en principe, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Toutefois, la rigueur de la politique protectionniste doit être atténuée en raison des représailles étrangères. On négocie des tarifs conventionnels.

J. LAW renouvelle la Compagnie des Indes (1719) qui a son siège et ses plus vastes entrepôts à Lorient. Le commerce maritime et les ports de l'Atlantique connaissent un remarquable essor, notamment Bordeaux.

(illustration : Ecole Française, XIX^e siècle. Intérieur d'une douane (copie d'après Lépicié, 1775). Bordeaux, Musée des douanes.

Tout au long du XVIII^e siècle, un débat s'instaure chez les esprits éclairés : les théories économiques y occupent une place de choix. On doute de la pertinence du colbertisme. Les

nombreux partisans au sein de la classe dirigeante. L'abolition des barrières intérieures, le transfert des bureaux des traites aux frontières du Royaume, l'élaboration du tarif douanier unique sont autant d'objectifs auxquels Trudaine, Necker et Calonne travaillent sans les atteindre, tant est forte la résistance des bénéficiaires du régime.

La tendance libérale obtient son succès le plus spectaculaire avec le célèbre traité de commerce franco-anglais de 1786, qui réjouira les anglomanes buveurs de thé et joueurs de whist, mais consternerá les manufacturiers français; dans les milieux industriels, plus d'un demi-siècle après la dénonciation de ce traité, on en déplorera encore les effets pervers!

Le commerce extérieur est alors surtout maritime. Les employés de la Ferme surveillent les côtes afin d'obliger les navires à décharger dans les ports (conduite en douane).

Les déchargements s'effectuent avec la permission et sous le contrôle des agents de la Ferme (prise en charge).

Une déclaration détaillée est déposée par le propriétaire des marchandises et enregistrée au bureau de la Ferme.

Cette déclaration est vérifiée par les employés qui dénombrent les colis et en explorent le contenu. La pesée est un acte essentiel de ce contrôle car les droits sont perçus principalement sur la base du poids. La marchandise est, aux mains de la Ferme, le gage de leur paiement.

Après leur déchargement, caisses, ballots, tonneaux sont transportés, sous l'œil d'un suisse, dans la cour d'entrée de l'Hôtel par des portefaix ou des rouleurs.

Dès que le négociant - ou son commis - a fait enregistrer sa déclaration dans l'un des trois bureaux de l'Hôtel (entrée, sortie, entrepôts), les portefaix - ou rouleurs - introduisent les marchandises déclarées dans le magasin.

Dans cette halle de dédouanement, quatre commis appréciateurs sont chargés de vérifier les plombs, de dénombrer et d'examiner les ballots, les caisses, les tonneaux, tandis que trois peseurs officient au bureau du poids.

Après la vérification des marchandises, les portefaix et rouleurs gagnent la cour de sortie. Ils y attendent qu'un employé leur délivrent les brevets qui leur permettront de remettre les marchandises à leurs propriétaires à la grande porte de sortie.

La ferme générale





Révolution de 1789,
presque tous les droits de
Traite et autres droits
indirects (y compris la
fameuse Gabelle, l'impôt

sur le sel, et nombre de droits des tarifs locaux) sont affermés
par bail de 6 ans à une compagnie de financiers (les traitants
ou partisans) connue sous l'appellation de Ferme Générale.

(illustration : Intérieur d'un grenier à sel. *Anonyme de l'Ecole
Française du XVIIIe siècle*. Bordeaux, Musée des douanes).

Dans son organisation, la Ferme Générale ignore le clivage
entre provinces des cinq grosses fermes et provinces réputées
étrangères ; elle perçoit dans chaque zone les droits exigibles
qui font l'objet de son bail.

Elle a son siège à Paris. Ses bureaux centraux emploient près
de 700 personnes dont... deux chapelains !

La direction de la compagnie est assurée collégalement par
les fermiers généraux qui se réunissent en "comités"
spécialisés et se répartissent le contrôle des services
extérieurs.

Ceux-ci comptent jusqu'à 42 directions en province et près de
25 000 agents appartenant à deux branches d'activité : celle
des "bureaux" qui vérifie, liquide et perçoit les droits et
taxes ; celle des "brigades" qui prévient, recherche et réprime
la contrebande.

Les employés de la Ferme ne sont pas des fonctionnaires
royaux, mais ils agissent "au nom du Roi", comme l'atteste la
bandoulière qui sert d'uniforme aux gardes du service des
brigades. Ils bénéficient à ce titre de privilèges et de la
protection de la loi.

Il convient de noter que les gardes du service des brigades
sont armés.

Le bail de la Ferme Générale est conclu entre le Roi et une
personne physique qui n'est qu'un prête-nom. Les gens qui
comptent sont les cautions de l'adjudicataire, les Fermiers
Généraux, dont le nombre est de 40 après avoir atteint près
de 90. Le bail de la Ferme représente une colossale manne
financière portant sur plus de 50 % des recettes publiques.

L'adjudicataire s'engage à verser au Trésor le montant du bail
et conserve pour rémunération l'excédent que rapporte la
perception des Droits. Cette rémunération est, toutefois,
contenue dans certaines limites à partir de 1780.

L'impopularité de la ferme

d'obscures origines, les Fermiers Généraux, amassant des fortunes immenses, jouent un rôle politique et social considérable. La première génération de ces financiers, celle des Crozat et des frères Pâris, par son avidité et ses excès de parvenus, s'attire la haine populaire et les sarcasmes des littérateurs (Dancourt, Regnard, Lesage).

A la fin du XVIIIème siècle, la Ferme Générale fait figure de bouc émissaire.

Autant que l'institution, ce sont les hommes qui la dirigent que, l'on condamne au nom de la morale et parce que les fermiers, hommes nouveaux, aux fortunes immenses et subites, semblent le produit d'une perversion de l'ordre social.

Au niveau de l'application, la multiplicité des droits et la complexité des règlements sont, dans les bureaux, une source de retards, voire de tracasseries. Les manières, parfois rudes, des gardes des brigades ne contribuent pas à rendre cette fiscalité indolore. Il est vrai que leur métier est dangereux : les exploits de Mandrin et de ses prédécesseurs ou émules en témoignent, qui firent un important massacre de "gapians" isolés et souvent désarmés.

En faisant réprimer très sévèrement la fraude par des juridictions d'exception qui envoient aux galères nombre de contrebandiers, le Roi paraît soutenir les abus que l'on impute - à tort ou à raison - à la Compagnie et à ses agents. Partout, la gabelle, de tous les droits le plus impopulaire car le plus injuste, entretient la colère du peuple.

De la régie des douanes nationales à une administration européenne

La Régie des douanes nationales



Avec la Révolution naît l'administration des douanes moderne. Les barrières intérieures sont supprimées par la Constituante ainsi que la gabelle du sel. Suite à la résiliation du bail Mager le 21 mars 1791, la Ferme générale est nationalisée alors que ses effectifs sont ramenés à 15 000 agents.

Le nouveau service, dont le personnel est exclusivement préposé à la police du commerce extérieur, constitue une Régie. Son organisation est confiée à quelques anciens fermiers généraux, vite éliminés, et à des fonctionnaires de la Ferme générale. Parmi ceux-ci, deux noms se détachent: Magnien et Collin, l'un et l'autre sortis du rang.

L'Assemblée dote la Régie de deux outils de base :

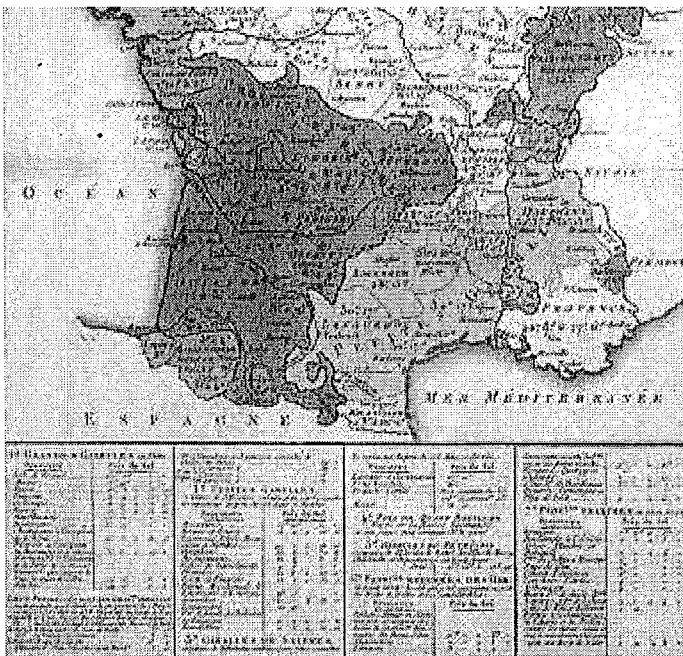
- un tarif des droits à percevoir l'entrée (voir illustration ci-contre) et à la sortie du royaume, d'inspiration modérément protectionniste
- un code qui reprend l'essentiel des procédures jusqu'alors en vigueur.

Ni les hommes ni les méthodes ne sont vraiment nouveaux, mais une administration d'Etat vient de naître.

L'expansionnisme révolutionnaire et impérial



La guerre



change radicalement l'orientation de la politique douanière (Ci-contre la Carte des gabelles en 1781). Pour préserver l'approvisionnement du pays et face à l'ennemi, les gouvernements se font prohibitionnistes. Le blocus continental marquera l'apogée de cette évolution.

En même temps, l'expansionnisme français crée un immense empire de 130 départements aux limites duquel veillent 35 000 douaniers. L'importance de la douane croît au même rythme que la rigueur de la politique douanière.

Entre-temps, Bonaparte a réorganisé l'administration centrale. En 1801, au collège des régisseurs, il a substitué un directeur général assisté d'un conseil d'administration. Le personnage clé en est Jean-Baptiste Collin, devenu ensuite comte de Sussy, pour qui Napoléon crée le ministère du Commerce et des Manufactures, dont dépend la douane.

Toute puissante avec ses tribunaux d'exception (cours prévôtales, tribunaux ordinaires des douanes), la douane française est organisée militairement; elle est présente jusque dans les États satellites, implantée à Trieste, à Rome, au Piémont, à Genève, le long du Rhin, en Belgique, en Hollande, en Allemagne du Nord jusqu'à Hambourg, et sur la Baltique jusqu'à Dantzig.

Le triomphe du protectionnisme

A partir de 1815, l'installation durable du protectionnisme assure à la douane une place de premier plan dans l'appareil d'Etat.

Deux hommes la marquent de leur empreinte durant la période 1814-1860 : le comte Pierre de Saint-Cricq qui fait de l'Hôtel d'Uzès, siège de la direction générale, une sorte de ministère et Théodore Greterin, installé à l'Hôtel de Mont Thabor. L'un et l'autre exercent sur la définition de la politique douanière une influence certaine.

l'Industrie (métallurgie notamment, figurée par une maquette de forge) une protection que l'on veut sans faille.

Le fameux système de l'échelle mobile des blés, qui tend à privilégier les céréaliers français tout en prévenant la disette, est l'une des pièces maîtresses de cette politique.

La surveillance douanière se renforce durant cette période, non seulement dans le rayon des douanes (20km en deçà des frontières), mais aussi à l'intérieur du territoire.

Corrélativement, les effectifs de la douane et ses moyens juridiques s'accroissent.

Le personnel

Comme sous la Ferme générale, la douane du XIX^{ème} siècle est solidement cloisonnée en deux services : les bureaux (service sédentaire) et les brigades (service actif).

Les agents des bureaux, moins nombreux et relativement favorisés dépendent de la direction générale pour le recrutement et pour l'avancement. Jusqu'en 1908, on n'entre dans le service des bureaux que par la voie du surnumérariat. Le surnuméraire (étymologiquement, agent en surnombre) n'est pas rémunéré et la titularisation n'intervient qu'après un délai d'au moins un an. Le régime de travail dans les bureaux est plus doux et la rémunération plus élevée que dans les brigades. De plus ces agents fournissent presque tous les cadres supérieurs.

Les agents des brigades, de loin les plus nombreux, sont organisés militairement. Armés, souvent casernés, ils portent l'uniforme. La discipline, très stricte, régit même certains actes de leur vie privée : mariage, déplacements, etc... Leurs conditions de travail sont dures et leurs rétributions assez faibles. Les brigades comptent dans leurs rangs beaucoup d'anciens militaires et de fils de douaniers embauchés comme demi-soldiers.

Bien que les agents des douanes jouissent d'une ébauche de statut (modes de recrutement et d'avancement réglementés, régime de congés, pension de retraite, etc...), leur gestion souffre d'un défaut de transparence qui prédispose au favoritisme et au népotisme. Pendant tout le XIX^{ème} siècle, ces vices sont dénoncés sous diverses formes.

Progressivement des réformes interviennent, en particulier l'avancement par concours.



Changements de frontières

Enfin, dans le même temps, alors que les traités de 1815 avaient rendu approximativement aux frontières françaises leur tracé d'avant la Révolution, les lignes des douanes se déplacent à nouveau à deux reprises :

- en 1860, lors de l'annexion de Nice et de la Savoie.

Opération qui s'accompagne de la création d'une grande zone franche en Haute-Savoie et qui est suivie de l'intégration de la principauté de Monaco dans le territoire douanier français;

- en 1871, avec la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.

(Illustration : Jacques Boucher de Perthes (1788-1868), directeur des douanes. Lithographie de Grévedon, 1831)

L'expansion outre-mer

La douane est implantée depuis longtemps aux Antilles, à la Réunion et en Guyane, actuellement départements français d'outre-mer.

Avec l'expansion coloniale, durant le XIX^{ème} siècle et jusqu'au début du XX^{ème} siècle, elle s'installe en Algérie, puis elle envoie des fonctionnaires en Tunisie, au Maroc, en Afrique Noire, à Madagascar, en Indochine et en Océanie pour y encadrer les services douaniers locaux. Ceux-ci ne dépendent pas administrativement de la douane française, mais leur organisation et leurs méthodes sont calquées sur elle.

Aujourd'hui, les services douaniers des territoires d'outre-mer de la République sont pratiquement assimilés à ceux de la Métropole, cependant que des douaniers français exercent en qualité de conseillers techniques dans certains anciens territoires coloniaux qui ont accédé à l'indépendance.

La troisième république



Qui plus est, durant la Grande Guerre, l'Etat doit renforcer encore son



internationaux.

La paix revenue, la Société des Nations va tenter de promouvoir le libre-échange. Mais la crise économique de 1929 vouera cet effort à l'échec.

Le retour en force du protectionnisme rend à la douane l'importance qu'elle avait en partie perdue.

C'est avec des effectifs à peu près constants, voire réduits, qu'elle doit appliquer des tarifs complexes, développer ses contrôles, s'adapter aux progrès technologiques, faire face à de nouvelles formes de fraude, consécutives à l'apparition de nouveaux modes de transport que sont l'automobile et l'avion.

La construction européenne

La seconde guerre mondiale conduit la France à remettre en vigueur, sous la forme moderne du contingentement, le système des prohibitions abandonné en 1860 et à instituer le contrôle des changes.

Au lendemain du conflit, l'intervention de l'Etat dans le domaine du commerce extérieur et, par conséquent, celle de la douane sont plus poussés que jamais.

A partir des années cinquante, les échanges se libèrent progressivement.

Le développement spectaculaire et la diversification du commerce extérieur de la France, la complexité des réglementations à mettre en oeuvre, les aléas de la construction européenne conduisent la douane à adapter constamment son organisation, ses procédures et ses méthodes d'intervention.

Pour accélérer les opérations de dédouanement de nouvelles méthodes de travail voient le jour ; les procédures sont simplifiées. La création de bureaux à contrôles juxtaposés, l'ouverture de bureaux à l'intérieur du territoire, le traitement des opérations de dédouanement par informatique sont des étapes importantes de l'adaptation de la douane à son nouvel environnement.

Membre fondateur du Conseil de Coopération douanière, qui regroupe aujourd'hui plus de 100 Etats, la douane française s'engage dans une politique volontariste de coopération internationale.

Ainsi, peu à peu, l'effacement progressif des frontières douanières se réalise. L'application des accords du GATT, la création des unions douanières notamment de la Communauté européenne, la mise en place des règles tarifaires plus favorables au profit des pays en voie de développement aboutissent à une réduction sensible, voire à une disparition,

La disparition des frontières fiscale en 1993 est l'aboutissement de cette évolution. Elle permet, depuis le 1er janvier 1993, la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services à l'intérieur de la Communauté européenne. La douane continue à assurer ses missions dans ce nouvel environnement avec des méthodes d'intervention et un dispositif adaptés.

C'est le nouveau défi que la douane doit relever.

Mieux connaître les douaniers

L'uniforme



L'uniforme des douanes est une création du Consulat, qui, après en avoir doté les brigades (arrêté du 14 février 1800), l'étend aux bureaux en 1801.

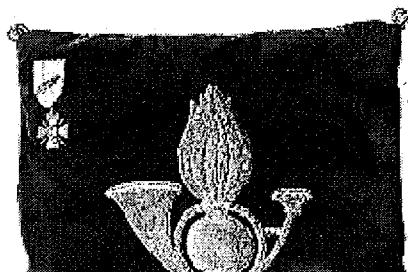
C'est sous la Restauration que l'uniforme devient l'apanage du seul service des brigades, l'évolution de cette tenue suivra alors celle des uniformes des armées de terre et de mer tandis qu'à partir de 1960, les aviateurs douaniers s'inspireront de la tenue de l'armée de l'air.

La bande rouge

La couleur originelle dominante de l'uniforme douanier est le vert qui disparaît de la tenue des douaniers en 1904 quand la vareuse devient bleu-marine.

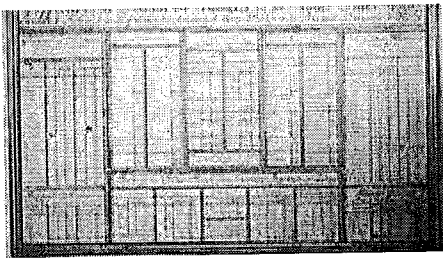
Depuis 1835, le pantalon est bleu-céleste mais la bande garance (plante herbacée utilisée pour colorer en rouge) n'y apparaît qu'en 1852.

Le Cor et la Grenade



L'oeil sur un soleil, l'aigle, les fleurs de lis, le coq gaulois notamment se succéderont sur les plaques de shakos des douaniers.

L'insigne distinctif actuel



Dresser la statistique des échanges extérieurs est une mission que la Douane a héritée de la Ferme générale.

Publiées depuis 1825, les statistiques du commerce extérieur présentent une telle importance pour les pouvoirs publics et le monde économique qu'a été créée une Direction nationale des statistiques du commerce extérieur, aujourd'hui implantée à Toulouse.

Les contributions indirectes

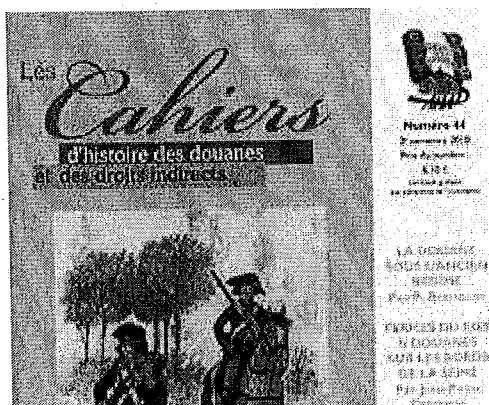
Sous l'Ancien Régime, la fiscalité indirecte (traite, gabelle, aides ...) est entre les mains de la seule et impopulaire Ferme générale.

Aussi, en 1791, la Constituante ne maintient-elle qu'un système de douane aux frontières. Et quand le Consulat puis l'Empire rétablissent les taxes indirectes, la création d'une seconde administration est-elle préférée à celle d'une administration des Douanes et Droits indirects.

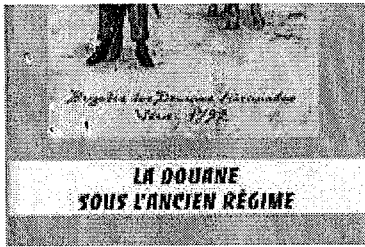
La Première Restauration tente, sans résultat, la fusion des deux services, il faut attendre le décret du 27 décembre 1857 pour que les Douanes et les Contributions indirectes qui " toutes deux concourent à la perception de l'impôt indirect " soient regroupées.

Juxtaposition plutôt que fusion, l'expérience échoue. Le 17 mars 1869, Douanes et Contributions indirectes se séparent. Cent vingt deux ans plus tard, la réalisation du Grand Marché intérieur conduit à prévoir le regroupement de tous les droits indirects au sein des services de la Direction générale des douanes.

L'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes



L'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes françaises (AHAD) est ouverte à l'ensemble des douaniers, mais aussi à toutes personnes intéressées par



et a pour but de :

rédiger l'histoire de la douane et des douaniers ;
rechercher et accueillir les

témoignages matériels du passé : documents anciens, uniformes, armes, cartes postales, objets divers...

concourir à une meilleure connaissance de l'histoire douanière ;

publier, éditer, duffuser des ouvrages, revue et plaquettes consacrés à l'histoire des douanes ;

rechercher des témoignages matériels du passé douanier : documents, livres, uniformes, armes, photos, films, cartes postales, gravures, oeuvres d'art, objets...

promouvoir des actions artistiques et culturelles (expositions,colloques) et la participation des collectionneurs ;

contribuer et participer à l'activité culturelle et à l'enrichissement des collections du musée national des douanes

L'adhésion à l'Association permet de recevoir les cahiers d'histoire des douanes et les bulletins d'information de l'association, d'entrer gratuitement au musée et d'y accéder aux expositions remporaires, d'acquérir des ouvrages de la librairie, les objets de la boutique, les carnets d'exposition du musée, de bénéficier des opérations de promotion exceptionnelle et des bons de souscription lancés par l'association.

Pour contacter l'AHAD ou pour obtenir des publications, écrivez à :

Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes

Rue du Jura

17021 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05.46.68.46.35

Fax 05.46.43.11.76

Par messagerie : ahad-enbd@douane.finances.gouv.fr

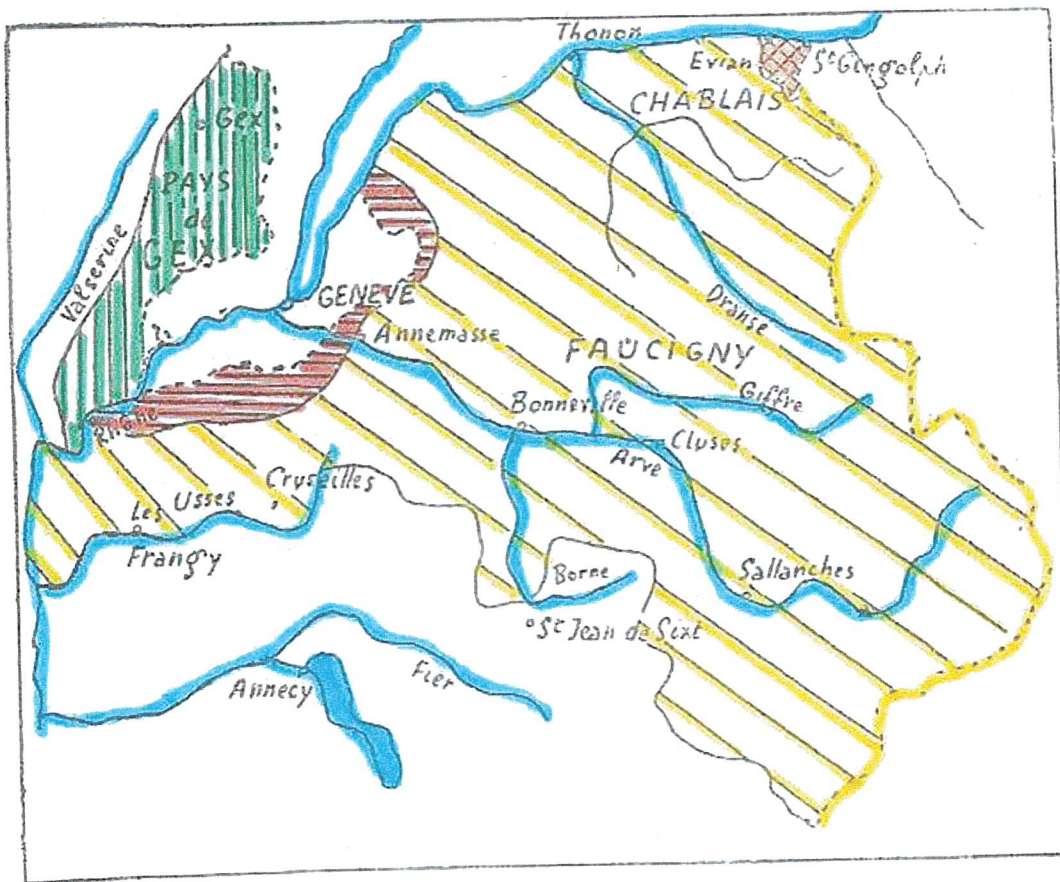
En savoir plus

Site de l'Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes

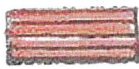
Site du Musée national des Douanes (Bordeaux)

Auteur : Bureau de l'information et de la communication, Association pour l'Histoire de l'Administration des Douanes (AHAD)

LES ZONES FRANCHES



Zone du Pays de Gex, créée en 1815.
(Existe encore).



Zone sarde, créée en 1816, supprimée en 1923.
C'est la « Petite Zone » actuelle, rétablie en 1931.



Zone sarde de Saint-Gingolph, créée en 1829.
(Existe encore).



Grande Zone dite d'Annexion, créée en 1860.
(Supprimée définitivement en 1923).



Shako 1812 (collection Lambalot)

Douanier dans le Chablais entre 1792 et 1815

Conquis par les armées républicaines en 1792-1793, le Royaume de Piémont-Sardaigne devient français jusqu'en 1815.

Pour la première fois de son existence, la Haute-Savoie allait rencontrer, sur ses limites avec la Suisse, des douaniers français.

Ils furent plus de 35.000, au total, à prendre place sur les nouvelles frontières de la France, au gré des nombreuses conquêtes napoléoniennes.

La proximité de la Suisse pouvait rendre les esprits chablaisiens perméables à des idées subversives. Les douaniers furent appelés, par les citoyens Brunier et Sommelier, à garder toutes leurs réserves et à surveiller de près la moralité de leurs concitoyens.

suparby Le trois avril six-huit cent quatre, vendredi vingt-trois germinal an 12, est décédée à six heures du matin Marie-Françoise Josephine fille du citoyen Pierre-François suparby lieutenant d'ordre de sept mois demi, et le lendemain elle a été inhumée par autorisation
G. Péroux Rec^{te}

Registre des Pâroisse Abondance (Cure d'Abondance)

Il faut dire que peu de temps auparavant, le 10 mai 1793, décision avait été prise de désarmer tous les habitants d'Abondance et de St-Jean d'Aulps, suspectés d'incivisme...

Registre des mariages Pâroisse d'Abondance (Cure d'Abondance)

Rubralle L'an dix-huit cent neuf, le 15
et Bespon onse février, après avoir com-
lévilement, et ensuite d'une
proclamation, ayant obtenu
dispense des deux autres, ont
reçu la bénédiction nuptiale
Léonard fils de Sébastien
Rubralle, et sa. fei élliane
Lotte, natif de la Commune de
St. pruit, ancien diocèse de
Limoges, département de
Crisse, présentement de la
et maie fille de feu Pierre
Bespon, et de Jeanne élliane
vulliez: présents le Sr. prêtre
François Duparby Lieutenant
d'ordre, le Sr. Joseph jacquier
four-lieutenant, André Rey
et autres: G. Péroux Rec^{te}



Bouton d'uniforme (Collection Lambalot)

Le Chablais retournera toutefois sous le giron sarde, après que l'Autriche eut envahi la Suisse en décembre 1813 et que le comte Janus de Sonnaz eut proclamé le rétablissement de la Monarchie Sarde le 17 janvier 1814.

La résistance du Général Dessaix n'y fera rien et la douane française, comme toutes les autres administrations, quittera la région...

suparby Le six juillet six-huit cent six, est décédée élliane Josephine élliane fille du Sr. Pierre-François suparby Lieutenant d'ordre et le lendemain, ensuite de lavis de M. L'officier civil, elle a été inhumée âgée de seize mois trois jours, dans le cimetière de St. d'Abondance

Registre des Pâroisse Abondance (Cure d'Abondance)

Il était dangereux pour tout le monde, sans exception, d'exprimer ses opinions politiques ...
Le 8 août 1793, le receveur des douanes de Courvois, monsieur Rossieau, était arrêté et avait été dénoncé pour avoir tenu des propos anti-civiques et anti-révolutionnaires ...
Mais c'est aussi pendant cette période que Napoléon donna aux douaniers leur premier uniforme (février 1801). Tout de rest ils ont depuis lors, changé fréquemment de garde-vies





Shako-képi 1860
(Collection Lambalot)

La Grande Zone 1860 - 1923

Symbole du rattachement des Savoie à la France le 12 juin 1860, la Grande Zone, ou zone d'annexion, est un gigantesque espace dans lequel les marchandises peuvent circuler en franchise des droits de douane.

TABLEAU A.

SAVOIE.

La ligne de douane passera par les points suivants : Bassy, Châtel, Planaz, Frangy, Chilly, Bonlien, les Prats, Maillet, Duret, Menthonex, Évires, la Luaz, Collet, Sapey, Saint-Jean-de-Sixt, Chenaillon, le Plan, la Gieltaz, Plumet, Haute-Luce, la Gite, Chapieux, Bonneval, Seez, Masure, la Thuile, Tigne, Val-de-Tigne, Bonneval, Lanslevillard, Lanslebourg, Bramans, Modane, Saint-Michel, Saint-Jean-de-Maurienne.

Les bureaux seront établis aux points ci-après : Bassy, Châtel, Planaz, Frangy, Bonlien, le Pont-de-la-Caille, le Blot, Saint-Jean-de-Sixt, la Gieltaz, Plumet, Haute-Luce, la Gite, Bonneval, Seez, Masure, Val-de-Tigne, Lanslevillard, Lanslebourg, Saint-Jean-de-Maurienne, Chambéry.

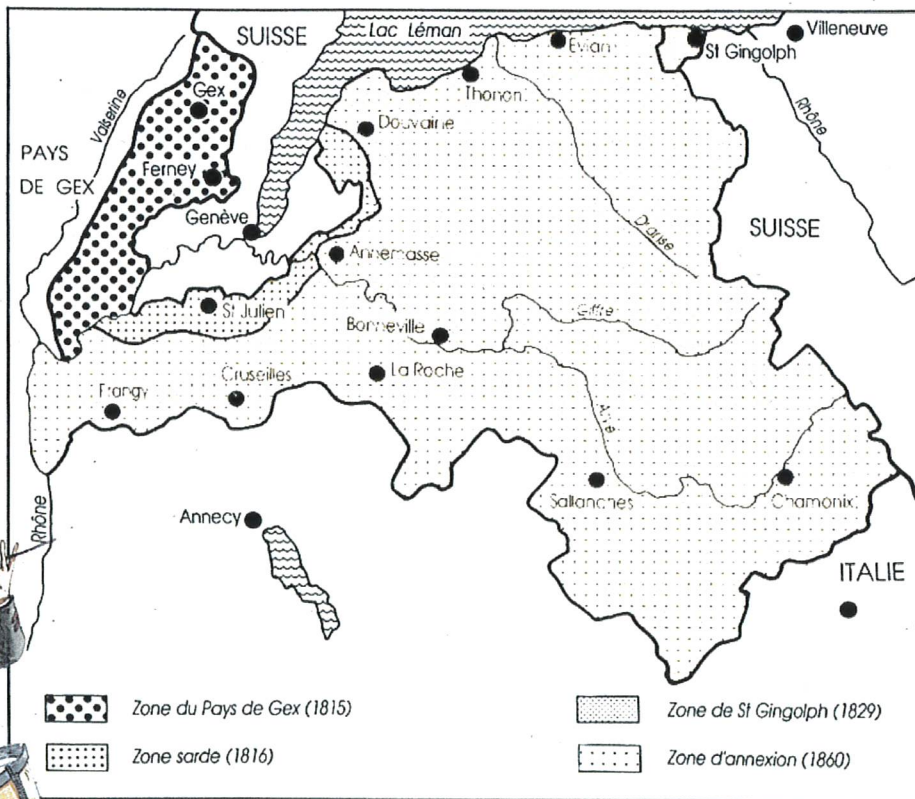
Aucun obstacle douanier ne s'opposait à l'entrée en Zone de toute marchandise en provenance de Suisse.

Le cordon de contrôle se trouvait, lui, retenu à la limite fixée par le décret impérial du 12 juin 1860, entre Bassy et la Gite.

Scène de contrôle au Pont de la Caille (1^{re} ligne de douane)

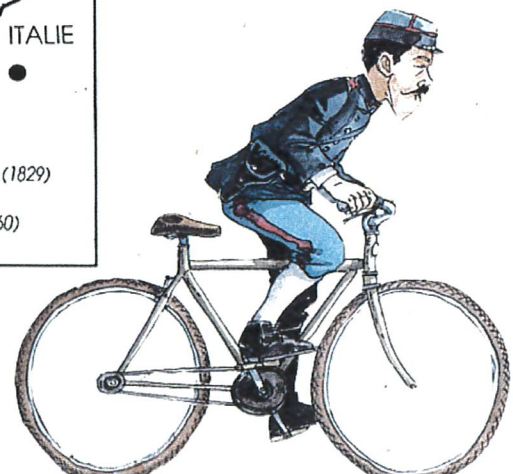


La première ligne assurait le paiement des droits de douane à l'entrée du territoire français assujéti. Deux autres lignes, plus en retrait, furent ensuite mises en place pour tenter d'enrayer les nombreux courants de fraude



En bref, géographiquement isolés de la limite de Grande Zone, les Chablaisiens eurent peu d'occasions, pendant cette période, de croiser le chemin d'un douanier...

A trois exceptions près néanmoins...



Les Douaniers de la Grande Zone

(les contrôleurs de zone)

Les seuls représentants de l'Administration des Douanes installés en zone ont pour mission le contrôle des productions zoniennes. Toute modification dans un cheptel, toute récolte de céréales ou de légumes, doivent leur être déclarées au début de chaque année.

Ils sont ensuite chargés de délivrer les certificats d'origine zonienne correspondants, afin de justifier la situation des produits en cas d'exportation vers la Suisse ou le territoire français assujéti.

Abondance le 11 juillet 1863.

Deux lettres.

Vacherins.

Je vous prie de vouloir bien
sur les comptes particuliers
d'un certificat d'origine.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que
par lettre des 4 juillet dernier, et le Directeur
des Douanes à Chaux-de-Fonds, règle qui est en vigueur
de nos localités les plus larges les départements de Pont
& de Porcelle amitié de nos 201 mai 1863, et par
par conséquent, les franchises des patentes, le legs
Vacherins, de Vichoux, sont admis en franchise
dans l'intérieur de l'empire, sur les productions
directe aux bureaux de la légalité, des certificats
d'origine, délivrés par les maires des communes
où ces produits ont été fabriqués.
Nous vous donnons plus obligatoirement des produits
des permis au bureau d'Abondance pour les
Vacherins qui ont été importés dans l'intérieur
Je vous prie d'en informer vos administrés.

Monsieur le Maire à Abondance.

77164

Thonon le 14 mars 1863

Monsieur le Maire

J'ai vu votre lettre du 7, et par
présent de vœux regrettables et des
compléments dans les vœux par
selon des déclarations fondamentales
J'ai l'honneur de vous prier de bien
vouloir insister les intérêts de se
conformer exactement à la note (C)
contenue en marge des déclarations
fondamentales et d'y inscrire par ordre
les lots de bétail de la même race,
Cygier, Monsieur le Maire
J'ai l'honneur de ma considération
Le Contrôleur
L. Michel

Monsieur le Maire
Abondance

Deux lettres, envoyées par les
contrôleurs de zone Michel et
Blanchard de Thonon et
Abondance, au Maire
d'Abondance.
(Archives famille Rilleux-Delphes -
Abondance)

Trois postes de contrôleurs de zone furent créés entre
1860 et 1923 dans le Chablais, à Thonon, à Evian et
enfin à Abondance.

SERIE 7. - N° 11. Le permis d'origine ou de destination en détail et de permis pour import ou
Exportation des produits des communes de la Grande Zone.

EXTRAIT-PERMISS
De la DÉCLARATION fondamentale de
M. Blanchard de Thonon
pour le Bureau de M. Blanchard de Thonon
à Abondance.

SAISON:
Une journal pleine - blanc
1000 articles


Monsieur le Maire
Abondance

M. Blanchard
Le Contrôleur

Le permis d'origine ou de destination en détail et de permis pour import ou
Exportation des produits des communes de la Grande Zone.



Lorsque M^r Blanchard,
le contrôleur d'Abondance,
est parti en 1863, son
successeur, M^r Bourdin, a
eu bien du mal à s'installer
avec sa famille de 4 personnes.
Le percepteur avait déjà
pris place dans l'appartement
vacant et personne ne voulait
loger le nouveau contrôleur
de zone.
Jugeant préférable de se
loger ailleurs, il fit savoir
que son bureau se tiendrait
désormais à Vacheresse.
Les populations locales
réalisèrent alors que ce
transfert éloignait trop le
bureau de leurs exploitants
et il fut finalement très
facile de trouver un logement
à Abondance!

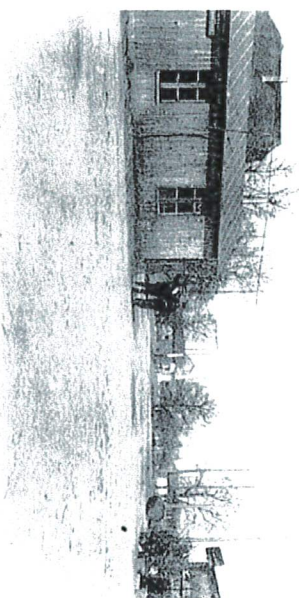


Douaniers dans le Chablais entre 1919 et 1923

Depuis longtemps, le gouvernement français souhaitait mettre fin au régime des zones franches. En pérennisant la présence douanière en frontière, imposée par l'état de Guerre, la France marquait ainsi clairement ses intentions...



Seul obstacle : aucun texte n'autorisait le retour des douaniers et officiellement, les Zones Franches, grande et petites, existaient toujours....
Le statut des agents en poste dans le Chablais allait ainsi devenir particulièrement inconfortable...



VEIGY-FONGENEX - Haute-Savoie - La Place et la Douane

Ils ne touchaient aucune répartition sur les affaires qu'ils constataient et ne bénéficiaient pas du repos hebdomadaire mis en place en 1921... Leur statut officieux empêchait de les assimiler aux autres agents des frontières "normales".

Baraques-abris, guérites ou petits pavillons, les petites constructions en bois ne donnaient qu'une image médiocre de la douane dans le Chablais.

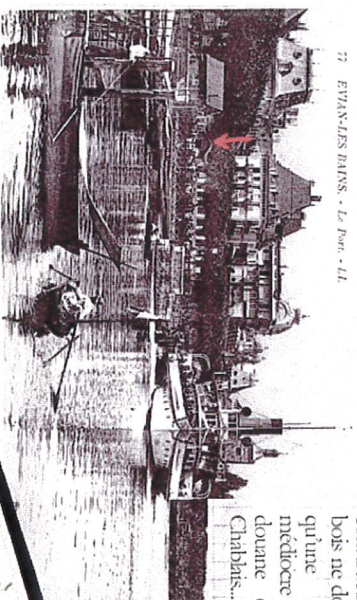


Le Sénateur l'ermend David, lui-même, s'était ému des conditions d'iniquité dans lesquelles travaillaient les douaniers postés en frontière...

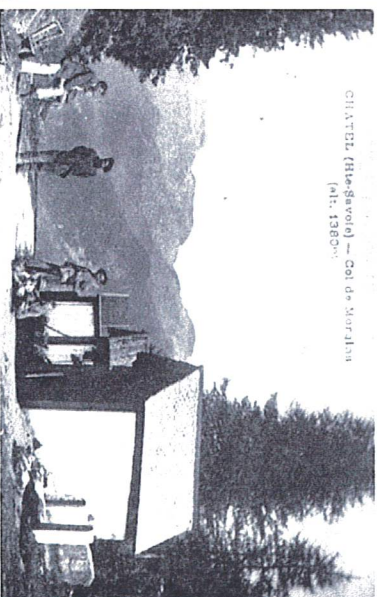
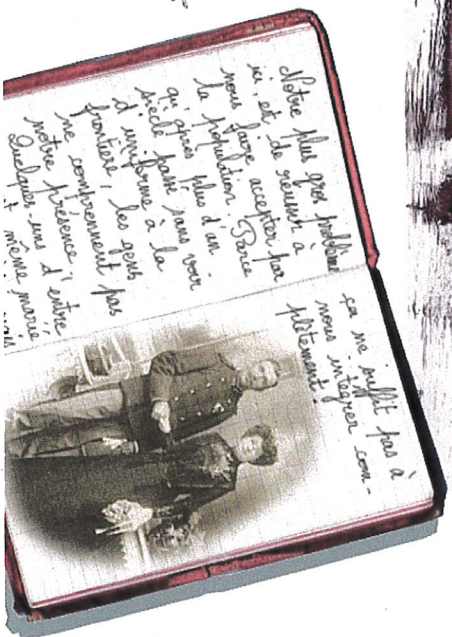
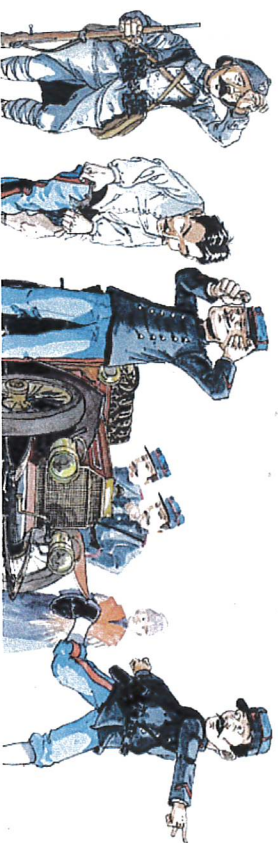
Sa requête, formulée en août 1921 auprès du Directeur Général des Douanes, n'eut aucun effet...

Il fallait, lui répondre-on, attendre une décision officielle au sujet de la suppression des Zones...

De surcroît, toutes leurs constatations étaient prises en charge par la gendarmerie locale...



27 EVIAN-LES-BAINS - Le Port - III



CHATEL (Haute-Savoie) - Col de Morillon (alt. 1380m)

Douaniers dans le Chablais pendant la Première Guerre Mondiale

Suite au départ des gendarmes et soldats en 1917, on envisagea, pour la première fois depuis 1815, d'affecter des douaniers français à la frontière.

Mais pas question de dégarnir la limite de Grande Zone, et plutôt que de replier les agents déjà présents en Haute-Savoie, on fit appel à des éléments plus éloignés.



Casquette bien-horizon de la tenue des douaniers mobilisés (Collection Lantigny)



En octobre 1917, l'Administration déplace le 1er Bataillon Douanier vers la Haute-Savoie pour assurer le Service de Surveillance de la Frontière franco-Suisse.

450 hommes, vêtus de l'uniforme de campagne bien-horizon, prennent place dans la plupart des points de contrôle chablaisiens. Seuls survivants d'un bataillon particulièrement éprouvé par la Guerre, ils purent ainsi profiter d'un répit salutaire dans une région plus calme...

Leur région d'origine : Dunkerque...



Chablais bien-horizon de la tenue des douaniers mobilisés (Collection Lantigny)

Chamonix le 21-18

Cher monsieur ou Madame

Je vous prie de m'excuser pour le retard de ma réponse et de vous remercier de votre lettre du 17.

Je suis ravi de vous avoir vu à la messe de la paroisse de Chamonix le 19.

Je vous prie de croire, Monsieur ou Madame, à l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement.

Le Directeur des Douanes
M. Lantigny

11 Rue de Bellevue
Boulogne-sur-Mer

Chamonix le 21 CARTI

Me aussi, bonjour

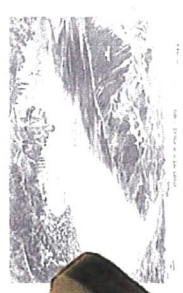
Je vous prie de m'excuser pour le retard de ma réponse et de vous remercier de votre lettre du 17.

Je suis ravi de vous avoir vu à la messe de la paroisse de Chamonix le 19.

Je vous prie de croire, Monsieur ou Madame, à l'assurance de ma haute estime et de mon dévouement.

Le Directeur des Douanes
M. Lantigny

11 Rue de Bellevue
Boulogne-sur-Mer



Ces deux cartes postales ont été envoyées de Thonon par le sergent Galicher du 1er Bataillon de Douaniers à sa fiancée restée à Boulogne-sur-Mer.

Comme tous les soldats, les douaniers mobilisés devaient, pour bénéficier de la franchise militaire, faire apposer le tampon de leur compagnie d'appartenance (ici la première).

Il fallut attendre la cessation officielle des hostilités, le 11 novembre 1919, pour assister au départ de tous ces exilés. Le dernier d'entre eux, un brigadier qui dut rester sur place avant l'arrivée de son successeur, fit ses adieux en janvier 1920...





Panneau de délimitation de la zone (dont peu d'exemplaire existent toujours...) - Le Sappey

La restauration des zones franches en 1934

Au terme de la longue Affaire des Zones, la France fut contrainte de restaurer les Zones Franches de 1815 (Haute-Savoie), 1816 (Gex) et 1825 (St-Gingolph).

Loin d'écarter les douaniers de la frontière, les décisions de la Cour Internationale de Justice de La Haye induisirent, au contraire, le dédoublement du cordon de contrôle.

L'un restait en frontière et l'autre s'installait en sortie de zone.

Le Chablais fut moins concerné par le nouveau dispositif de contrôle par rapport au secteur genevois.

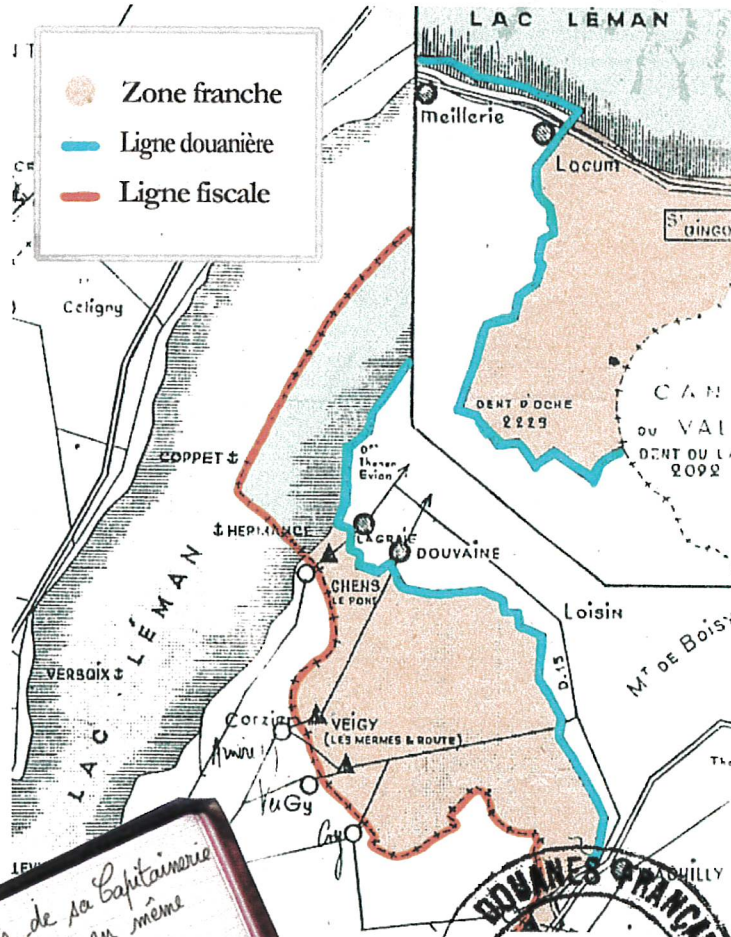
La limite de zone de 1815 longeait en effet la rive du lac de Tougues au Locum.

Ainsi, seules les régions de Veigy et de St-Gingolph devenaient à nouveau des territoires francs.



Bureau fiscal de Veigy (1936) dessiné par Louis Moynat

Quatre nouvelles brigades furent créées, à Lagrate et Douvaine d'une part, et à Bernex et Thollon-Lajoux d'autre part.



L'effectif douanier de la Haute-Savoie passa de 757 agents à 920 entre 1933 et 1934.

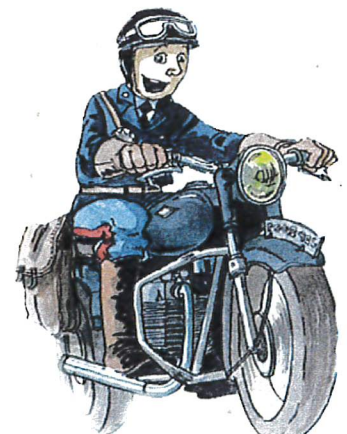
On fit appel à de nouvelles recrues, mais l'urgent besoin de personnel exigea que l'on déplace aussi un grand nombre d'agents depuis la Franche-Comté voisine.



Bureau fiscal des Mermes (1936 L. Moynat)

L'Administration commanda la construction de deux bâtiments neufs dans le Chablais (sur les 15 prévus dans le département), l'un à Veigy et l'autre aux Mermes.

Nos collègues franc-comtois sont arrivés en très grand nombre. M. Soulet, le chef de la brigade motorisée de Chamon, a été muté de Dambrichard à Chaux-le-Pont le 1er janvier 1934. Et plusieurs autres agents de sa Capitainerie sont venus en même temps que lui. Ce sont eux qui ont introduit dans le Chablais les premiers lits qu'ils utilisèrent chez eux pendant les embuscades...





Képi 1930
(Collection Lambilot)

Douaniers dans le Chablais entre 1923 et 1934

Âge d'or de la présence douanière dans le Chablais, la période 1923-1934 marque le retour officiel des douaniers français à la frontière lémanique.

Faisant fi des traités internationaux de 1815 et 1829, la France décidait unilatéralement, par la Loi du 16 février 1923, de supprimer les zones franches, la grande et les petites.



Débarcadère de Thonon (1926)

Le Chablais lémanique bénéficia d'un traitement de faveur en matière de nouvelles installations. Thermalisme et tourisme exigeaient en effet de fonder les bâtiments douaniers dans un environnement coquet et accueillant... Thonon, Evian et Yvoire en furent, à ce sujet, les plus dignes représentants...



Construits entre 1926 et 1931, les différents bureaux, dessinés par l'architecte Fleury Raillon, allaient asseoir la légitimité de la douane en frontière...

ART. 14.

Le Ministre des Finances est autorisé à engager, en vue de l'achat et de la construction d'embarcations, de bureaux et de corps de garde, du paiement de loyers et de frais de service nécessaires à l'installation de la ligne de douane à la frontière géographique des anciennes zones franches, une dépense totale de cinq millions cent soixante-quatorze mille francs (5,174,000 fr.) qui sera répartie sur les exercices 1923 et 1924.

Extrait de la Loi du 16 février 1923

Les agents retrouvaient ainsi toutes leurs prérogatives, tous leurs droits, ainsi qu'un renfort appréciable de leurs collègues transféré dès l'annonce de la suppression de la Zone.

Fleury Raillon
Architecte ordinaire des Monuments historiques et du Département de la Savoie
Diplômé par le Gouvernement

EVIAN-LES-BAINS

Une salle de visite de douanes. Bien que quatre mois nous séparent en core de la prochaine saison, il est temps, pensons-nous, de songer à la construction au port d'Evian d'une salle de visite de douanes, propre et coquette, destinée à remplacer l'infecte et horrible baraque actuelle, dont la présence a soulevé maintes fois l'indignation des habitants et les protestations justifiées de nos nombreux visiteurs.

Dans quel carton vert s'est une fois de plus égaré le projet d'installation que l'Administration des douanes n'a pas manqué d'établir, depuis la suppression des Zones? Pourquoi ce retard? Nous savons notre Municipalité soucieuse des intérêts de la ville et de son embellissement et nous comprenons qu'elle interviendra sans tarder, avec toute l'énergie désirable, auprès des autorités compétentes pour qu'Evian soit doté, dès la saison prochaine, et une fois pour toutes, d'une installation douanière en harmonie



Débarcadère d'Evian (1926)

Comme en témoigne cet article du *Messager*, daté du 6 février 1924, il devenait urgent de remplacer les installations précaires de la Guerre...



Bibliothèque de l'Université de Lausanne (1031) - Acquis par le Service de la Bibliothèque